



## AVIS DU CESER sur les Orientations Budgétaires 2017 de la Région Occitanie



Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

24 novembre 2016



**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**  
**Séance du 24 novembre 2016**

**AVIS**

**SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

**DE LA REGION**

**OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**ADOPTÉ**

Suffrages exprimés : 193

**Pour : 162**

Contre : 29

Abstentions : 2

**RAPPORTEURE : Madame Annie BERAIL**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional**  
**Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## **SOMMAIRE**

**Intervention de Jean-Louis CHAUZY,  
Président du CESER  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

**AVIS**



**Intervention de Jean-Louis CHAUZY,  
Président du CESER  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Madame la Représentante de la Présidente de Région, Marie-Thérèse MERCIER  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui à la Faculté d'Economie de Montpellier pour la 4<sup>ème</sup> séance officielle de notre assemblée, et la dernière de l'année. Elle sera consacrée au débat du projet d'Orientations Budgétaires 2017 de la Région Occitanie et au projet de contribution au débat public sur la 3<sup>ème</sup> ligne de métro de la grande agglomération toulousaine. Nous procéderons également aux élections partielles du Bureau.

Je remercie chaleureusement Philippe AUGÉ pour avoir permis pour la seconde fois la tenue d'une assemblée plénière du CESER dans les locaux de l'Université de Montpellier.

Je lui renouvelle le soutien du CESER au projet qu'il porte au nom de l'Université qu'il préside, qui s'intitule « Montpellier Université d'Excellence », fédérant tous les organismes de recherche sur trois thématiques d'avenir - Nourrir-Protéger-Soigner - au titre du « label INSITE » au Programme d'Investissement d'Avenir (2). C'est un excellent projet non seulement pour la Métropole de Montpellier mais pour la région et la société.

Depuis notre dernière réunion en séance plénière au mois de juin, beaucoup de choses se sont passées, des bonnes et des moins bonnes.

En premier lieu, permettez-moi d'avoir une pensée émue pour Catherine DUMONT, Conseillère au titre du collège des personnalités qualifiées, qui nous a quittés le 5 septembre, des suites d'une longue maladie.

Catherine DUMONT avait mis ses compétences, ses qualités humaines, sa cordialité au service du CESER. Ces quelques mots traduisent la reconnaissance unanime de notre assemblée, de ses équipes.

Nos pensées solidaires, au nom de l'Assemblée ici réunie et de tous les agents de notre institution, vont à sa famille et à ses proches.

Nous avons aussi une pensée pour Jacques GRAVEGEAL qui enterre sa maman aujourd'hui.

Je vous propose de nous lever et de respecter, ensemble, une minute de silence.

(...)

### **Un nom officiel pour la région**

Toujours dans le cadre de ces propos liminaires, depuis le 30 septembre 2016, notre grande région a un nom officiel « Occitanie ». Le Conseil d'Etat a validé cette dénomination, suite à l'avis donné par le Conseil régional dans une résolution unique le 24 juin consécutivement à la consultation citoyenne. Nous nous étions prononcés le 14 mars 2016, après saisine du Préfet de région et de la Présidente de Région, sur les critères pouvant présider au choix du nom de la région et nous avons émis un choix de nom différent.

### **Le contexte de nos travaux**

Notre région n'est pas déconnectée des problèmes de l'Europe, des problèmes du monde, de son instabilité, des guerres civiles et des crises provoquées par les dictatures, le terrorisme qui génèrent l'exode des populations et les réfugiés.

L'élection présidentielle dans la 1<sup>ère</sup> puissance économique et militaire du monde - les Etats-Unis - a provoqué un choc au delà des erreurs des instituts de sondage, ce sont les discours primaires, grossiers et agressifs d'une campagne de bas niveau qui sont à méditer, la volonté affichée par Donald TRUMP de



retour à l'isolationnisme politique, militaire et économique doit réveiller la France et l'Europe. Mais l'on sait bien que les discours prononcés pour se faire élire permettent rarement de gouverner un pays...dès que l'on est confronté (le lendemain de son élection) aux principes de réalité.

Les débats en France ne doivent pas s'exonérer de ses remarques, le déclinisme, le populisme sont aussi la cause de la situation.

Pourquoi avec autant d'atouts notre pays est-il aussi désespéré ? Parce que nous avons un chômage de masse, 25% de la jeunesse touchée, 12000 jeunes sortis sans qualification en Région Occitanie.

Notre Région est vice-championne de France pour le taux de chômage, il en est de même pour le taux de pauvreté.

### **Défendre l'industrie**

Redonner des perspectives à la France, c'est aussi affirmer une vision de long terme pour défendre l'industrie, sans laquelle il n'y a pas de création de richesses, dans une perspective de développement durable, prenant sa part dans le cadre de la transition écologique et énergétique, en renforçant les politiques publiques et le dialogue social en faveur de la formation jusque dans les territoires que sont les régions et les bassins d'emplois, en faisant la promotion de la recherche, de l'innovation, de la culture scientifique et technique.

Cela s'appelle la gestion territoriale des emplois et des compétences.

### **Une éthique dans les aides en faveur des entreprises**

Si nous devons partager la mobilisation en faveur du « Made in France », nous devons aussi faire une recommandation au gouvernement comme aux grandes collectivités qui financent le développement économique et les aides dans l'aménagement et l'équipement des zones industrielles, l'immobilier, les machines, le crédit impôt-recherche, l'innovation...c'est qu'en contrepartie dans leur politique d'achat, les entreprises bénéficiaires privilégient les productions françaises... ce qui

n'est pas toujours le cas, une charte d'éthique devrait conditionner les aides.

Ce doit être vrai dans les prochains chantiers de la LGV Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Dax, Montpellier-Perpignan, avec la 3<sup>ème</sup> ligne de métro à Toulouse, en privilégiant les entreprises locales de la grande région. C'est ce que vient de décider le Président de la Région PACA Christian ESTROSI en introduisant la préférence régionale dans les appels d'offres de la région.

Nous devons aussi faire une analyse critique des fonds de pension dans le financement du développement économique et des changements d'actionnaires des sociétés, exemple : Latécoère !

La préférence pour les circuits courts doit concerner l'ensemble des filières, pas seulement alimentaires.

### **Une réunion d'urgence à Bercy avec Christophe SIRUGUE pour la filière diesel et automobile**

La Sam à Decazeville, Bosch à Rodez c'est le poids économique d'Airbus à Toulouse, le CESER a alerté le gouvernement et le Ministre de l'Industrie et de l'Économie le 4 août pour réclamer une réunion avec les acteurs de la filière diesel au sein du comité stratégique de la filière automobile...des milliers d'emplois en dépendent, il faut gérer par anticipation et par le dialogue les mutations technologiques dans l'industrie automobile avec les industriels, les organisations syndicales.

Comme la SNR à Alès, Bosch fait partie des entreprises de l'usine du futur !

J'ai demandé une réunion d'urgence au Ministre de l'Industrie Christophe SIRUGUE, avec l'appui de la Présidente de la Région Carole DELGA.

## **Soutien du CESER à l'agriculture**

Nous connaissons la gravité des crises à répétition que connaissent les agriculteurs dans presque toutes les filières.

L'effondrement des cours, la politique des prix et des marges illicites de la grande distribution, les sécheresses, le dumping social pratiqué au sein de l'Union européenne nécessitent une réactivité de l'Etat et de l'Europe mais aussi des décisions fortes pour défendre les agricultures dont nous avons besoin pour nourrir les populations, créer de la richesse dans les territoires et l'aménagement des espaces ruraux.

Le bassin laitier du grand sud-ouest est en danger (12 millions d'habitants), l'élevage est en crise, le 1<sup>er</sup> bassin viticole aussi car les vignes ont souffert de la grêle, mais surtout 40 à 50% des surfaces ont souffert de la sécheresse en ne récoltant que des raisins secs !!!

## **Sécuriser les ressources en eau**

C'est pour cela qu'il faut poursuivre les investissements faits dans le Languedoc pour l'irrigation par le goutte à goutte à l'ensemble de l'Occitanie et profiter de la belle expérience de la société Bas Rhône Languedoc, créée le 3 février 1955 par un décret de Pierre Mendès-France, pour poursuivre les investissements et la diversification dans les ressources en eau, y compris par le retraitement des eaux.

C'est aussi pour cette raison que nous devons soutenir l'action du Pôle de Compétitivité Eau et de notre collègue Jean-François BLANCHET qui le préside et l'anime avec les autres acteurs de la filière WSM (fabricants de membrane) et SWELIA à Toulouse permettant un travail en convergence.

Bien sûr le siège du pôle Eau de la région Occitanie doit être Montpellier !

Il faut aussi revoir la carte des zones défavorisées, comme le demandent les agriculteurs mais aussi les élus locaux.

## **Défendre le pastoralisme**

Défendre les zones rurales, c'est aussi défendre les zones difficiles, et le pastoralisme qui permet de bénéficier de productions de qualité, de circuits courts et de filières de proximité, de préserver les écosystèmes en rappelant que cette économie est incompatible avec les prédateurs, dont le loup, de retour dans tous les massifs ou zones défavorisées en Lozère, l'Aveyron et l'Aude, le pastoralisme est incompatible avec les prédateurs, il faut choisir.

Ces zones rurales ont aussi le droit à la sécurité pour la vie quotidienne des habitants et la préservation des activités économiques. Ce sont les éleveurs qui avec leurs troupeaux entretiennent l'espace et le font vivre.

## **Le CESER fortement impliqué dans la construction de la région Occitanie**

Notre assemblée est en ordre de marche depuis janvier 2016. Notre activité institutionnelle est importante. Les douze Commissions thématiques et les 2 sections se réunissent chaque mois par alternance à Toulouse, Montpellier ou à mi-parcours mais également en visioconférence - comme le prévoit la résolution du 24 juin 2016 du Conseil régional - et ont toutes défini des sujets d'autosaisines validés par le Bureau, sur lesquels je dirai quelques mots dans un instant. Il y a aussi les conférences permanentes, les bureaux, les assemblées plénières. Conformément à la résolution du Conseil régional, les assemblées plénières doivent se tenir dans l'agglomération de Montpellier ou Toulouse, ou un autre lieu proposé par le Président du CESER.

La participation des conseillers aux réunions de commissions et sections est moyenne. Je vous remercie à tous d'y être présents et participatifs mais ne peux que vous encourager à accroître ce seuil moyen de participation. C'est dans ces Commissions que naissent nos propositions, nos projets d'avis validés en assemblée plénière qui contribuent à aider le Conseil régional à élaborer les politiques publiques régionales.

Il y a eu également l'organisation de réunions des 3 collèges pour partager, avec l'équipe administrative, une réflexion commune sur l'élaboration des avis en vue de co-construire une culture commune, un socle commun de valeurs, de partage des pratiques, et définir une méthode globale partagée. Les débats ont été riches et fructueux.

Le travail de référence du 1<sup>er</sup> semestre 2016 est le rapport voté le 24 mai 2016, rendu sur saisine des 2 présidents des ex régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées relatif à l'aménagement et l'équilibre du territoire régional à l'horizon 2030 « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ? ». Commissions et sections ont activement contribué à ce travail de qualité.

Pour cette région de tous les superlatifs, 2<sup>ème</sup> plus vaste région de France, la plus attractive avec 51 000 habitants de plus par an, celle qui consacre la part la plus importante de son PIB (3,7%) à la Recherche et au Développement, celle qui dispose de secteurs d'activité majeurs tels que l'aéronautique, la viticulture, l'agriculture, l'industrie agroalimentaire... et région qui a de nombreux défis à relever en termes de chômage, de pauvreté, de précarité, d'emploi, de formation, le CESER a fait des préconisations, complétées par les trois scénarios prospectifs élaborés par la Section Prospective.

Toutes les préconisations ne relèvent pas des compétences légales de la Région et toutes celles qui en relèvent ne pourront pas être réalisées, au vu des moyens immenses que supposerait leur réalisation.

Néanmoins, le diagnostic territorial présenté et les pistes suggérées en matière de développement économique, d'éducation, de formation professionnelle, de recherche et d'innovation ainsi que de transports, veulent aider la Région à appréhender les réalités régionales de façon globale et à choisir les actions prioritaires qu'elle souhaitera réaliser pour influencer favorablement sur notre avenir et notre bien-être communs.

## **Le rapport est le socle de nos propositions !**

Ce rapport fera l'objet d'une réunion de travail avec le Directeur Général des Services de la Région et son équipe à laquelle seront associés le Président de la Commission « Finances-Politiques contractuelles », le rapporteur et le Président de la Section Prospective.

Comme je l'ai mentionné, le CESER s'est autosaisi depuis juin de plusieurs thématiques de travail pour répondre aux urgences économiques, sociales et environnementales du nouveau territoire.

2017, dernière phase de la période de transition vers un nouveau CESER en 2018, sera donc particulièrement riche en termes d'activités. Ce n'est pas moins de 12 projets d'avis (budget primitif 2017 inclus) qui sont prévus pour présentation en assemblée plénière auxquels s'ajoutent les travaux des 2 sections Prospective et Enjeux et débats de société.

Nous commencerons dès janvier avec le rapport sur le BP 2017 de la Région, la stratégie portuaire pour la région Occitanie, les schémas régionaux, puis poursuivrons, selon un calendrier non encore stabilisé, avec :

- l'habitat et la cohésion sociale ;
- l'emploi saisonnier en Occitanie : gestion et sécurisation des parcours professionnels des travailleurs saisonniers ;
- le développement de la filière touristique dans la nouvelle grande région ;
- l'évaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau ;
- favoriser l'aménagement et l'accès à des bâtiments résidentiels et tertiaires performants au plan énergétique et environnemental, au travers de la transition écologique et énergétique en Occitanie ;
- la contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional ;

- comment favoriser l'équité d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie? ;
- la culture de tous, par tous et pour tous : irrigation du territoire et accès innovants aux expressions et pratiques culturelles ;
- les conditions nécessaires à l'installation-transmission en agriculture dans la région Occitanie, la sécurisation de la ressource en eau, l'accès au foncier, le développement des filières sous signe de qualité.

Les travaux de la section Enjeux et débats de société « Vivre mieux ensemble à l'ère du numérique : quels enjeux sociaux et sociétaux? » et la restitution finale des travaux de l'analyse prospective menée dans le cadre de l'Avis du 24 mai 2016 "Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030?" seront également présentés avant la fin de l'année 2017.

Ces divers travaux traduisent notre attachement à vouloir construire des réponses politiques adaptées aux caractéristiques et aux réalités de la grande région, à prendre part activement à la construction de la région Occitanie, à l'action publique.

Ce plan de travail du CESER a été transmis à Carole DELGA, ce qui devrait permettre une meilleure convergence et complémentarité entre les deux assemblées et toujours au service de la région et de ses habitants. Le CESER souhaite que la Région puisse faire fructifier ses travaux en les utilisant dans ses propres réflexions ou en tant qu'études complémentaires, à citer pour exemple le travail sur la stratégie portuaire que le CESER portera devant son assemblée du 31 janvier 2017, sujet sur lequel la Région est amenée à définir sa stratégie.

Par ailleurs, les lois NOTRe et MAPTAM portent une nouvelle organisation territoriale dans laquelle la Région Occitanie s'inscrit avec détermination. Avec ses compétences renforcées, son rôle de responsable dans la définition des orientations en matière de développement économique (SRDEII, SRADDET...) et les compétences partagées (Sport, Tourisme, Culture...), la concertation entre les différents niveaux de collectivités territoriales se met en place. Ainsi la CTAP renouvelée, l'Assemblée des territoires - instance unique en France - le

Parlement de la Mer ont tenu leurs premières réunions. La Présidente de Région, comme elle s'y était engagée en début de mandat, a associé le CESER à ces instances de travail.

L'arbitrage sur la répartition des compétences entre collectivités en matière économique sera rendu lors de la 3<sup>ème</sup> réunion de la CTAP le 15/12/16. L'Assemblée des territoires qui n'est pas une CTAP bis mais un nouvel outil, original, traduit la volonté de la Région de s'adresser directement aux destinataires de ses politiques. C'est un lieu d'expérimentation, une force de propositions, un organe consultatif qui incarne la diversité des territoires. 158 membres composent cette assemblée des territoires représentant les territoires de projet (PETR, Pays, PNR, GAL), les agglomérations, les métropoles.

Le CESER a participé à l'installation de l'Assemblée des Territoires à Albi, puis au Parlement de la Mer à Sète, deux collègues Marc CHEVALLIER et Jean-François BLANCHET sont présidents de deux commissions importantes et membres du Bureau ; nous en sommes très heureux, cela fait le lien avec les travaux de notre assemblée avec la commission Méditerranée notamment.

Pour réussir le défi d'ampleur que constitue la construction de la grande région Occitanie, son développement économique, social, le bien-être de sa population, la collaboration de toutes les collectivités territoriales, des acteurs socio-économiques, des diverses structures représentant les territoires ... est primordiale.

### **Création du réseau des Conseils de développement avec le CESER Occitanie**

Le CESER Occitanie est conscient de cet enjeu, c'est la raison pour laquelle il a décidé de conserver le rôle de tête de réseau des conseils de développement (rôle assuré depuis 2004 par l'ex-CESER de l'ancienne Région Midi-Pyrénées) en continuant à fédérer les CDD des métropoles, agglomérations et PETR dont l'existence a été confortée par les lois MAPTAM et NOTRe. Une réunion est prévue le 9 décembre 2016 au Conseil départemental de l'Aude à Carcassonne.

### **Les Orientations Budgétaires 2017 de la Région Occitanie**



J'en finis avec ce tour d'horizon général sur l'actualité liée à la vie institutionnelle de notre assemblée. J'en viens maintenant aux sujets à l'ordre du jour de cette séance.

Le débat sur les orientations budgétaires est un des temps forts budgétaires de la Région parce qu'il trace en filigrane les perspectives d'action de la Région pour les mois à venir. Ce débat, au-delà du caractère obligatoire de sa tenue dix semaines avant le vote du budget de la Région, est un moment majeur de la vie démocratique locale. Le CESER est obligatoirement saisi par la Région comme la loi l'y oblige.

Le projet d'avis sera présenté par la rapporteure Mme Annie BERAIL.

L'objet général de ce débat est de fixer les grands axes qui guideront les choix de la Région d'une part et d'évoquer le cadre réglementaire et surtout financier dans lequel l'action publique pourra être menée d'autre part. L'ensemble des documents et des informations budgétaires qui vous a été transmis permet cet exercice préparatoire à l'élaboration du budget 2017. Contrairement aux documents antérieurs d'orientations budgétaires, le document présenté commence par l'exposé des ambitions et des priorités politiques avant celui des contraintes budgétaires, reléguant le budget régional et ses réalités techniques à leur juste place, celle d'un outil de financement au service d'un projet politique.

A cet effet, pour préparer la séance qui nous rassemble aujourd'hui, je tiens à remercier Mme Claire FITA, rapporteure générale du budget et présidente de la commission Finances de la Région qui est venue présenter le 15 novembre les orientations budgétaires 2017 de la Région Occitanie aux conseillers de la Commission 11 « Finances - Politiques contractuelles » et aux bureaux des commissions. Mes remerciements s'adressent aussi aux services des finances de la Région, particulièrement à son Directeur M. Jean-Pierre PONCET-MONTANGE. C'est Mme Marie-Thérèse MERCIER, membre de la commission des finances, représentant la

Présidente de Région, qui est à mes côtés, qui conclura cette matinée dédiée aux orientations budgétaires 2017.

Je remercie également le Président Bruno LAFAGE et les conseillers de la commission « Finances - Politiques contractuelles », la chargée de mission pour ce travail effectué dans des délais contraints comme à l'accoutumée, ainsi que toutes les commissions thématiques pour leurs contributions à la réalisation de ce rapport.

C'est un exercice difficile dans des délais courts qui nécessite réactivité, rigueur et ouverture.

Saisi en avril 2016 par la Présidente de Région pour émettre un avis sur les orientations budgétaires 2016 de la Région, le CESER décidait de ne pas prendre part au débat compte tenu d'une activité intense après son installation en janvier 2016, principalement liée à la finalisation du rapport sur l'aménagement et l'équilibre territorial de la grande région commandé par les 2 présidents des ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Le CESER doit faire vivre les préconisations du rapport voté le 24 mai 2016, il est nécessaire en toute circonstance de s'y référer pour gagner la bataille d'idées.

La situation des finances publiques nationales est toujours préoccupante. Les dépenses sont structurellement supérieures aux recettes depuis des années, ce qui conduit à un accroissement de la dette, largement amplifié entre 2009 et 2015. Inférieure à 20% du PIB au début des années 80, la dette atteint 98,4% au deuxième trimestre 2016, soit un montant total de 2 171 milliards €.

Alors que le gouvernement a connu en 2012 une situation fortement dégradée avec un déficit proche de 5 % du PIB et une dette publique en hausse continue depuis plusieurs années, le quinquennat aura permis de revenir sous le seuil des 3% l'an prochain (2, 7%) et de mettre un terme à la hausse de l'endettement public, en restant à bonne distance du seuil symbolique des 100 %, tout en soutenant la croissance et

l'emploi en finançant des baisses de prélèvements et des dépenses prioritaires (plan pour l'emploi, renforcement de la sécurité après les attentats, enseignement supérieur...).

Les collectivités territoriales ont été pleinement associées aux efforts de redressement des comptes publics, via une baisse de 11 Md€ des concours de l'État en 4 ans (2014-2017).

La diminution des dotations aux collectivités territoriales a donc été réduite à -2,8 Md€ en 2017.

Pour la quatrième année consécutive, la Région verra le montant de la DGF perçue amputée de 40,1 M€, les autres concours versés étant gelés à leur niveau de 2011.

Cette baisse de 11 Md€ s'est traduite par un effort important sur les dépenses de fonctionnement des collectivités : en 2015, les collectivités ont enregistré pour la première fois depuis 2003 un solde positif, ce qui leur a permis de reconstituer leur épargne brute, et donc leur capacité à investir.

Lors du Congrès de Régions de France le 29 septembre, le Premier Ministre a annoncé que l'action des Régions, notamment les nouvelles compétences, sera financée à compter de 2018 par le transfert d'une fraction de TVA qui remplacera la dotation financière globale de l'Etat (DGF) permettant ainsi aux régions de retrouver de l'autonomie fiscale. Cela répond aux demandes réitérées des régions depuis plusieurs années de pouvoir disposer de ressources dynamiques. Pour le budget 2017, à titre transitoire, sera mis en place un fonds de 450 millions d'euros pour soutenir l'action des Régions.

Ce contexte national est soumis aux incertitudes liées à l'élection présidentielle 2017 et à ses conséquences politiques, économiques et sociales, à la confirmation du remplacement de la DGF par l'affectation d'une part de la TVA aux régions.

### **Un chômage de masse.**

En région, le bilan économique 2015-2016 est satisfaisant.

L'emploi régional semble dynamique particulièrement dans certains secteurs (hébergement/restauration, services aux ménages, commerce, industrie) mais continue à se dégrader légèrement dans la construction. La création d'emplois salariés concentrée en 2015 essentiellement en Haute-Garonne et dans l'Hérault bénéficie à d'autres départements (Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, littoral audois, littoral pyrénéen et gardois) mais l'emploi recule dans les départements ruraux (Ariège, Aveyron, Lozère, Lot). En 2016, les perspectives d'embauche sont en progression.

Mais la région enregistre également de forts déséquilibres territoriaux, des taux de chômage, de précarité, de décrochage scolaire des jeunes, parmi les plus élevés de métropole, des zones rurales et urbaines en déshérence. 2 départements de la région, les Pyrénées Orientales et l'Hérault, font partie des 3 départements français affichant, au second trimestre 2016, les plus forts taux de chômage, soit respectivement 15,2% et 13,6% (source INSEE).

### **L'accroissement de la pauvreté :**

Ce qui m'amène à rappeler, qu'au-delà de ces efforts faits pour redresser les comptes publics et encourager l'emploi et la croissance, la France continue à être un pays développé où la pauvreté ne cesse de croître. Le rapport du Secours catholique qui dresse un état des lieux de la pauvreté en France en 2016 est sans appel. Près de 9 millions de personnes, dont 3 millions d'enfants, vivent dans la pauvreté.

Année après année, le rapport pointe un maintien du niveau de pauvreté et l'incapacité de la société à se mobiliser pour la faire reculer. Certaines catégories de la population voient leur situation se dégrader : familles, femmes, enfants, personnes d'origine étrangère avec davantage de personnes sans ressources, en logement très précaire. Pour cette dernière catégorie, l'augmentation n'est pas due à l'accroissement du nombre de migrants présents sur le territoire mais est plutôt due à une précarité administrative qui génère des difficultés d'accès aux droits, ainsi que par la restriction de ces droits (les lois sur l'accès au séjour des étrangers se sont durcies ces dernières

années ; le renouvellement des cartes de séjour - dont la durée est limitée à un an - est long et compliqué).

Le rapport met également en exergue des disparités territoriales. Il y a des formes différentes de pauvreté selon les territoires.

En milieu urbain, ce sont des personnes davantage en situation extrême de pauvreté monétaire.

En milieu rural ou péri-urbain, ce sont des familles avec des conditions de vie très modestes, des travailleurs pauvres avec un emploi précaire à temps partiel, des femmes au foyer, des retraités qui ont un logement et des grandes difficultés à assumer les charges du foyer et à mener une vie sociale normale.

Combattre cette pauvreté dans nos territoires doit se faire par des politiques publiques favorisant un développement territorial solidaire et partagé, en saisissant les opportunités qui s'offrent à nous, dans le cadre nouveau de la réforme territoriale redéfinissant les compétences des Régions et des autres collectivités territoriales, en lien avec nos partenaires et les habitants, qui sont les premiers concernés.

J'organiserai au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 deux réunions, une à Toulouse l'autre à Montpellier avec Denis-René VALVERDE et Charles ALEZRAH pour voir comment nous pouvons aider les ONG dans leurs missions de solidarité.

Nous devons garder à l'esprit notre idéal de société, les missions qui nous sont confiées, prendre pleinement part à réussir l'Occitanie, faire face au défi d'ampleur, celui de participer à la construction de la grande région Occitanie, à son développement, au bien-être de sa population. Nous sommes bien placés pour le savoir : participer à la construction d'un si vaste territoire, aussi hétérogène, n'est pas chose aisée.

La préoccupation du bien-être de la population de la grande région a été un sujet de réflexion du CESER, notamment pour ce qui a trait aux atteintes à l'égalité d'accès aux soins posées par le risque de désertification médicale. Le CESER s'accorde à dire que la question de la désertification médicale doit s'analyser dans une réflexion plus globale qui prend en compte les aspects

géographiques (répartition des professionnels de santé) mais aussi économiques et sociaux (accessibilité financière aux soins notamment). Le Bureau du CESER du 3 octobre 2016 a voté une contribution sur le sujet « Contribution sur les risques de désertification médicale à l'échelle de la nouvelle région ». Le CESER a analysé la situation du point de vue de la démographie médicale d'autant plus que la situation dans certains territoires est aujourd'hui problématique et qu'elle risque de s'aggraver dans les prochaines années.

Le CESER considère, entre autres, que la Région doit affirmer un volontarisme fort pour le développement des Maisons Pluridisciplinaires de Santé, qui doit être complété par une demande d'évaluation des projets déjà mis en œuvre.

### **Le projet de contribution au débat public sur la 3<sup>ème</sup> ligne de métro de la grande agglomération toulousaine**

C'est dans cet esprit de construction d'une grande région, d'un aménagement équilibré du territoire que le CESER a décidé lors de la réunion de Bureau du 3 octobre 2016 de contribuer au débat public sur le projet de 3<sup>ème</sup> ligne de métro de l'agglomération toulousaine dénommée Toulouse Aerospace Express, dont nous débattons cet après-midi.

Le rapporteur du projet d'avis est Denis-René VALVERDE. Je remercie le Président Jean-François AGRAIN et les conseillers de la Commission « Aménagement du territoire », ainsi que le chargé de mission pour l'élaboration de ce travail.

Cette contribution vise notamment à exprimer un point de vue régional soucieux de la qualité du réseau de transport collectif de l'agglomération, mais aussi de la facilité d'accès à ce réseau à partir de l'extérieur.

Ce projet de 3<sup>ème</sup> ligne de métro est porté par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, SMTC-Tisséo. Il s'agit en effet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques d'un projet de métro de 28 kilomètres, soit autant que les deux lignes de métro actuelles, qui, de Colomiers Gare et des usines d'Airbus au nord-ouest

reliera, par les faubourgs nord et est de Toulouse, le quartier Matabiau-Marengo, Montaudran et le site d'Airbus Defence & Space, Labège Innopole et Labège Gare au sud-est. Avec 21 stations et un trajet à 60% souterrain, le coût de ce projet est évalué à 2,13 milliards d'euros. Il pourrait même être de 2,24 milliards d'euros si l'option de desserte directe de l'aéroport de Toulouse-Blagnac était retenue.

Elément central de la stratégie portée par le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, le TAE est soumis, sans alternative, au débat public alors que le PDU censé le cadrer et sur lequel il appuie d'ailleurs largement son argumentaire, reste en phase de définition.

Le CESER considère le projet de 3<sup>ème</sup> ligne de métro comme un élément majeur de réponse à la nécessité d'adaptation permanente du système de transport collectif d'une agglomération en plein développement. De fait, le CESER soutient la pertinence de ce projet dont il espère toutefois qu'au-delà de sa connexion avec la ligne B au sud-est de l'agglomération, il finira par intégrer la desserte directe de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Il relève d'ailleurs que la conjonction des volontés intercommunales, départementale et régionale pour réaliser ce projet dans son ensemble (de Labège-gare à Colomiers-gare) est une opportunité à saisir sans attendre.

Mais quelles que soient ses qualités, notamment en matière d'interconnexion, ce projet de 3<sup>ème</sup> ligne de métro ne saurait répondre à tous les problèmes de déplacements de la grande agglomération toulousaine. Certains déplacements, surtout les plus éloignés du cœur de l'agglomération n'en bénéficieront que de manière indirecte et peut-être peu sensible. Il est donc indispensable que sa réalisation soit accompagnée, voire pour partie précédée, d'une action plus globale de maîtrise des déplacements ainsi que de développement et de maillage du réseau intermodal de transport en commun dans le cadre du PDU.

Enfin l'innovation technologique doit être prévue dans le métro du 21<sup>ème</sup> siècle dans tous ses aspects : information, interconnexion, éclairage, matériaux...dans une ville interconnectée.

Proposer un modèle de financement à l'image de celui du Grand Paris Express avec des ressources financières dédiées et durables, c'est un enjeu du projet de contrat qui se négocie entre les Métropoles et le Gouvernement. Il faut pour y parvenir une modification législative à la loi de juin 2010.

C'est une bonne contribution du CESER proposée par la commission Aménagement du Territoire dans l'urgence intégrant une approche globale des enjeux de la mobilité et de l'intermodalité dans la grande agglomération toulousaine, pour ce qu'il faut réaliser par anticipation et les complémentarités à la 3<sup>ème</sup> ligne du métro de Labège à l'Aéroport.

Nous devons aussi demander un effort de cohérence à la SNCF, aux collectivités concernées par le contournement ferroviaire des villes de Nîmes et de Montpellier qui représentent une population de plus de 800 000 habitants, les voies seront achevées...mais pas la gare, c'est une erreur, ailleurs on veut la gare mais pas la voie.

Il faut achever la gare de Manduel et de la Mogère et avoir enfin une vision prospective des enjeux démographiques de l'aménagement urbain et de la création de richesse !

## **Conclusion**

Une dernière information pour l'assemblée et pas que pour le groupe Santé, Marisol TOURAINE vient d'annoncer pour lutter contre les déserts médicaux l'augmentation de 11 % du nombre de médecins formés. Nous allons commencer la promotion du très bon travail que constitue la contribution votée par le dernier Bureau ; 4 propositions pour lutter contre les déserts médicaux, nous demandons - c'est la proposition n°1, la suppression du numerus clausus pour la région Occitanie, plus trois autres propositions. Nous allons en faire la promotion dans les grands médias, les présenter à l'ARS le 6 décembre, à la Présidente, et je les présenterai à la Conférence Territoriale de l'Action



Publique (CTAP) devant toutes les collectivités le 15 décembre à Montpellier.



**AVIS**

**SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

**DE LA REGION**

**OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>I. ANALYSE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 .....</b>	<b>7</b>
<b>II. POLITIQUES TERRITORIALES .....</b>	<b>11</b>
<b>1 - L'Éducation, la Formation, l'Emploi, l'Enseignement         Supérieur, la Recherche et l'Innovation .....</b>	<b>11</b>
<b>2 - Activités économiques .....</b>	<b>17</b>
<b>3 - Aménagement du territoire, Transition énergétique,         Transports .....</b>	<b>23</b>
<b>4 - Sur la transition écologique et énergétique: .....</b>	<b>31</b>
<b>5 - La solidarité et le lien social : Santé, Sport,         Cohésion sociale, Culture .....</b>	<b>35</b>
<b>III. ASPECTS BUDGÉTAIRES.....</b>	<b>41</b>
<b>IV. SUIVI ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES .....</b>	<b>43</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>47</b>
<b>EXPLICATIONS DE VOTE .....</b>	<b>50</b>
<b>CONCLUSION DE MADAME MERCIER, REPRESENTANTE DE LA PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE / PYRENÉES- MÉDITERRANÉE .....</b>	<b>84</b>
<b>CONCLUSION DU PRÉSIDENT JEAN-LOUIS CHAUZY DU CESER OCCITANIE .....</b>	<b>96</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>100</b>



## **PREAMBULE**

*En vertu de l'article L4241-2 du CGCT, le CESER est obligatoirement consulté pour avis sur les différents documents budgétaires de la Région, pour se prononcer sur leurs orientations budgétaires.*

*En vertu de l'article L4132-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté sont simultanément adressés par le Conseil Régional aux conseillers régionaux et aux conseillers du CESER, 12 jours avant la date du vote régional.*

*Dans le débat relatif aux orientations budgétaires, qui doit intervenir 10 semaines avant le vote du budget primitif de la Région, le CESER souhaite prendre toute sa place.*

Le budget 2016 devait être le premier de la nouvelle Région et devait tenir compte de l'exécution en cours des engagements contractés par les budgets 2015 des deux ex-Régions. Les orientations budgétaires 2016 traduisaient néanmoins les priorités politiques du nouvel Exécutif régional, en réponse aux besoins primordiaux du territoire élargi et de sa population, ainsi qu'à ses enjeux prioritaires.

Ces orientations budgétaires ont trouvé leur traduction financière dans le budget primitif 2016. Leur réalisation effective sera appréciée en juin 2017, lors de la communication du compte administratif relatif à l'exécution du budget 2016.

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

La Présidente de la Région Occitanie a saisi le CESER pour avis sur les orientations budgétaires 2017, le 15 novembre 2016.

Mme Claire FITA, Conseillère Régionale en charge des affaires financières, assistée de M. PONCET-MONTANGE, Directeur des Affaires financières de la Région, a présenté les orientations budgétaires 2017 à la Commission Finances et aux Bureaux des onze autres commissions ainsi qu'à la présidente et au président des deux sections du CESER Occitanie, le 15 novembre 2016, à Toulouse.

Les différentes commissions du CESER ont procédé à l'analyse et au commentaire critique des mesures prévues pour 2017, au regard des conjonctures et des enjeux touchant à chacune des missions régionales.



## **INTRODUCTION**

### **1- Contextes international et national :**

L'actualité internationale récente dessine un contexte incertain quant à l'avenir, notamment pour ce qui concerne la reprise économique mondiale, la libéralisation des échanges commerciaux entre l'Europe et le bloc nord-américain et leur impact sur l'économie européenne, la menace terroriste persistante, la prise en compte des migrations internationales, l'influence économique et géostratégique de l'élection américaine et celle du BREXIT britannique.

Le contexte national est pour sa part soumis aux incertitudes liées à l'élection présidentielle de 2017 et à ses conséquences politiques, économiques et sociales, à la confirmation, selon son résultat, du projet de remplacement de la DGF par l'affectation d'une part de TVA aux Régions, à la confirmation ou non du début de rebond économique enregistré par l'INSEE.

### **2- Contexte régional :**

Les orientations budgétaires 2017 de la Région Occitanie interviennent dans un contexte économique régional plutôt favorable. La région est une des plus attractives de France tant sur le plan démographique que pour l'emploi, son PIB enregistre un des meilleurs taux de croissance nationaux, l'économie régionale bénéficie du leadership et de l'effet locomoteur, en terme de filières et de bassins d'emploi, d'entreprises de niveau international. Elle dispose aussi de nombreux atouts économiques porteurs d'un potentiel de développement propre à susciter la création de valeur ajoutée, d'entreprises et d'emplois nouveaux.

Mais la région enregistre également de forts déséquilibres territoriaux, des taux de chômage, de pauvreté et de précarité, de décrochage scolaire des jeunes, parmi les plus élevés de

métropole, des zones rurales et urbaines en déshérence, autant de caractéristiques qu'il convient de corriger par des politiques publiques favorisant un développement territorial solidaire et partagé.

La fusion des deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, issue de la réforme territoriale nationale, recompose par ailleurs la physionomie et la dimension d'une nouvelle région qui reste à unifier. D'importants investissements doivent être consentis pour moderniser ou créer de nouvelles liaisons routières, ferroviaires, aéroportuaires, maritimes, logistiques, nécessaires tant au niveau infrarégional pour l'usage quotidien de la population, qu'en matière de liaisons nationales, européennes et internationales, pour les activités économiques et le transit des marchandises.

Le changement d'échelle de la nouvelle région et les disparités qui préexistaient dans les dispositifs d'interventions régionales des deux ex-Régions imposent aussi une mise à plat et des arbitrages en vue de l'harmonisation et de la lisibilité de la politique régionale sur l'ensemble du territoire.

Les orientations budgétaires régionales 2017 interviennent également dans un contexte national de renforcement des compétences des Régions en matière de développement économique, de transfert de compétences nouvelles issues de la loi NOTRe, qui se poursuivra en 2017.

### **3- Des attentes fortes :**

Après le budget 2016, qui constituait un budget de transition construit par addition et tenant compte des engagements régionaux antérieurs, le budget 2017 sera le premier véritable budget propre à traduire les ambitions, la politique et la stratégie de la nouvelle Assemblée régionale élue le 4 janvier 2016.

Aussi les orientations budgétaires 2017 suscitent-elles une attention vigilante de la part de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, politiques et institutionnels de la région

et de nombreuses attentes sectorielles, qui dénotent le rôle plus que jamais déterminant que ces acteurs territoriaux reconnaissent à la Région.

Placée par la réforme territoriale au cœur des enjeux territoriaux liés à des compétences aussi fondamentales que celles de l'éducation, la lutte contre le décrochage scolaire, la formation professionnelle, la formation des chômeurs, l'apprentissage, les transports, le développement économique, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le transfert technologique, l'aménagement du territoire, la Région Occitanie est attendue sur un projet de développement et d'aménagement tout aussi ambitieux que soucieux d'équilibre territorial et de solidarité sociale, qui soit aussi apte à servir de levier à la relance de l'activité régionale et à préparer l'avenir.

Que ce soient :

- Les priorités politiques qui seront affirmées,
- les conventions partenariales qui seront signées,
- les soutiens financiers qui seront programmés,
- l'accompagnement technique des porteurs de projets et du développement des filières,
- l'animation territoriale et le pilotage des actions publiques menées par les différents acteurs publics, en faveur du développement économique, de l'aménagement et de l'équilibre du territoire.

Il n'est pas une des intentions et des domaines d'action du Conseil Régional qui n'apparaissent comme déterminants à chacun des acteurs économiques et sociétaux concernés.

C'est à l'aune de ces fortes attentes territoriales que les conseillers du CESER Occitanie, au sein de ses différentes commissions sectorielles, ont examiné les orientations budgétaires 2017 de la Région et produit les observations qui font l'objet du présent avis.

## **I. ANALYSE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017**

La commission « Finances – Politiques contractuelles » note et salue l’approche du document budgétaire qui lui est présenté, à plusieurs titres.

Le présent document, en débutant par l’exposé des ambitions et des priorités, affirme la place du budget régional comme celle d’un outil de financement au service d’un projet politique. Il s’agit là d’une présentation qui n’est pas neutre, en ce qu’elle valorise l’ambition et le volontarisme, le sens et les réalisations, au détriment d’une gestion par trop comptable, qui pourrait être dépourvue de vision, d’ambition, de créativité et d’audace.

Le CESER salue comme opportun le recours accru qui est fait à l’emprunt pour financer les grands investissements nécessaires à l’aménagement et au développement du territoire régional, ainsi qu’à la prévision des besoins du territoire. Dans un contexte conjoncturel de taux particulièrement favorables, ce choix apparaît en effet comme une audace responsable et de bonne gestion.

Dernières innovations et non des moindres, l’introduction dans le document de projections financières pluriannuelles donnant du sens et de la perspective au budget annuel, ainsi que d’une hypothèse prospective qui donne lieu à un scénario alternatif susceptible d’impacter l’action menée par la Région.

Ces différents éléments contribuent à clarifier et à préciser la stratégie financière mise en œuvre par la Région et à crédibiliser sa responsabilité et sa capacité de pilotage.

### **1- Une couverture exhaustive des besoins territoriaux**

S’agissant des orientations politiques définies, le document présenté affiche une volonté de prendre en compte et de répondre à tous les besoins du territoire, concernant tous les

domaines de compétences de la Région. A cet égard, il ne peut que satisfaire chacun, du moins en termes d'intentions et d'annonces. Le reproche peut toutefois lui être adressé de ne pas échapper à un certain effet catalogue. La courte préface de présentation de la Présidente ne parvient pas à dissiper ce sentiment, qui laisse dès lors place à un doute raisonnable sur la capacité effective de la Région à pouvoir financer la totalité des ambitions affichées.

## **2- Mais des incertitudes et des arbitrages qui restent à préciser**

Si le projet politique apparaît satisfaisant et répond pour une large part aux besoins identifiés du territoire, les conseillers regrettent un certain nombre d'incertitudes et d'imprécisions qui obèrent leur capacité à juger de sa totale pertinence.

Dans son avis relatif au budget primitif 2016, le CESER Occitanie demandait à ce que les décisions d'harmonisation des dispositifs d'intervention financière préexistants sur les territoires des deux ex-Régions soient issues d'une évaluation de chacun d'entre eux et débouchent soit sur leur généralisation à l'ensemble du territoire, soit sur leur abandon, soit sur l'instauration de dispositifs nouveaux, plus pertinents au regard de la nouvelle dimension du territoire régional et de ses nouveaux enjeux.

Le budget primitif 2016 prévoyait une enveloppe destinée à financer la réalisation d'évaluations territoriales par des cabinets extérieurs. Le Conseil Régional dispose par ailleurs, dans ses différentes directions, d'une capacité de suivi et d'évaluation des actions qu'elles mettent en œuvre et a créé, en supplément, une direction spécifique en charge de l'évaluation.

Or, à ce jour, les évaluations de ces dispositifs ne sont pas connues, si tant est qu'elles aient été réalisées ; les choix stratégiques des dispositifs qui seront retenus non plus. Ces choix sont pourtant primordiaux et très attendus par les acteurs

des différents secteurs territoriaux, car ils impacteront fortement leur action locale et leur fonctionnement, ainsi que les mesures dont pourront bénéficier ou non leurs bénéficiaires finaux, notamment dans les politiques affichées comme prioritaires par ces orientations 2017.

En matière d'interventions éducatives, par exemple, où l'harmonisation des dispositifs d'aides promet d'être complexe et de nécessiter une analyse pointue et approfondie ; ou en matière d'apprentissage, secteur pour lequel la Région affiche l'ambition d'une augmentation significative des signatures de contrats, alors que la Chambre Régionale des Métiers est toujours en attente d'une position de principe de la Région sur les suites qu'elle entend donner aux conventions partenariales qui liaient l'organisme consulaire aux Départements et qui deviendront caduques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, du fait du transfert de la compétence économique des Départements vers la Région.

De même, les décisions d'investissements primordiaux pour la région ou d'interventions sectorielles qui devront être prises en matière de développement économique et de transports sont renvoyées à la finalisation des schémas et plans régionaux en cours d'élaboration et à des concertations territoriales actuellement menées par la Région auprès des collectivités et des territoires partenaires.

Face à l'importance des enjeux qui s'attachent à ces domaines, aux montants des financements qu'ils nécessitent et aux partenariats qu'ils impliquent, notamment avec les Métropoles, les Départements, les EPCI, les communautés de communes, l'Etat, il ne peut être reproché à la Région de prendre le temps de l'évaluation, du diagnostic, de la concertation territoriale et d'asseoir ainsi son rôle de chef de file du développement économique et d'aménagement du territoire sur des bases solides et pertinentes, qui favoriseront la coordination, les complémentarités, les synergies et les effets leviers des différentes politiques publiques qui seront menées sur le

territoire régional, en vue de son développement optimal et équilibré.

Le CESER Occitanie sera attentif aux précisions et aux réponses qui seront apportées dans le cadre de sa consultation à l'occasion de l'élaboration du budget primitif 2017, ainsi qu'aux décisions qui seront prises dans ces domaines primordiaux pour la région.

### **3- Des priorités politiques affirmées**

Les orientations budgétaires d'une collectivité définissent l'intention politique, le projet et l'action qu'elle souhaite mener dans le cadre de ses compétences, que ces dernières soient exclusives ou partagées. Le débat d'orientation budgétaire vise à en garantir l'acceptabilité politique et sociale par une majorité d'acteurs territoriaux et une information préalable de la population à visée démocratique de la direction qui sera donnée à la vie collective du territoire concerné.

L'absence de chiffrage qui caractérise cette phase budgétaire peut favoriser, comme dit précédemment, un effet catalogue apparent. Il n'en reste pas moins que la structuration du document d'orientations budgétaires présenté établit, dès les premières pages, des objectifs clairs, qui révèlent le souci particulier et le projet politique qui animent l'Exécutif actuel de la Région :

- 1- Assurer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi
- 2- Promouvoir un développement économique partagé, créateur de valeur et source de progrès
- 3- Garantir l'égalité des territoires et la préservation de notre environnement
- 4- Renforcer le lien social et les solidarités

Si la liste des domaines déclinés sous ces objectifs n'est autre que celle des compétences légales de la Région, ces orientations affirmées comme prioritaires révèlent les valeurs défendues par

l'Exécutif élu et les bienfaits finaux qu'il entend poursuivre au bénéfice de la population et du territoire. En cela, le choix des mots utilisés, et la sensibilité particulière qu'il révèle, caractérisent bien l'intention politique de la Région, au regard des objectifs qui pourraient être mis en avant par une autre collectivité territoriale.

## **II. POLITIQUES TERRITORIALES**

### **1 - L'Éducation, la Formation, l'Emploi, l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation**

Tout d'abord, le CESER se félicite que le premier objectif affiché dans les orientations budgétaires de la Région Occitanie soit en faveur de l'égalité des chances des citoyens des territoires de cette nouvelle région et plus particulièrement des jeunes, avec une volonté politique régionale forte d'agir dans les domaines de l'éducation, du secondaire au supérieur, de la formation professionnelle, notamment de l'apprentissage pour ensuite faire évoluer le potentiel de croissance et de création d'emplois dans nos territoires.

Le CESER se félicite également que cette volonté soit accompagnée par la mise en place progressive d'une animation régionale dans l'ensemble des territoires de notre grande région pour tous les grands sujets qui la concernent, à savoir l'orientation et la formation professionnelles mais aussi l'emploi, au travers notamment des Maisons de la Région dès 2017.

Le CESER souhaite que cet objectif ambitieux d'égalité des chances entre tous les citoyens, duquel découleraient des dispositifs identiques pour chacun des citoyens de notre nouvelle région, soit fortement réaffirmé dans le discours général de la Présidente Carole DELGA pour la présentation du budget primitif 2017 de la Région Occitanie.



Ensuite, le CESER tient également à mettre en avant l'initiative positive de la Région Occitanie de lancer des concertations territoriales dans dix-huit territoires, afin de construire, au plus près des besoins des territoires et avec les acteurs locaux, une Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance ainsi que tous les schémas régionaux de programmation afférents (SRESRI, CPRDFOP, SRDEII). Le CESER reste dans l'attente des documents de planifications régionales en la matière afin de fournir une expression obligatoire détaillée pour chacun d'entre eux, au regard des priorités qui sont les siennes sur l'ensemble de ces sujets.

Quatre journées thématiques et dix-huit rencontres territoriales se sont déjà déroulées et le CESER a tenu à participer à chacune d'entre elles. Fort des premiers éléments qui en sont ressortis, **le CESER se pose encore la question de l'articulation des projets de planifications régionales avec ceux déjà existants, et pour certains conséquents, des deux Métropoles de Toulouse et Montpellier et des communautés de communes en matière de développement économique, d'emploi, d'éducation et de transports scolaires par exemple.**

Par ailleurs, dans un contexte toujours nouveau et transitoire de la nouvelle Région Occitanie, le CESER tient à insister à nouveau, comme il l'avait fait au mois de mai 2016, sur **l'importance de l'évaluation des politiques** qui vont être conduites par la collectivité régionale avant toute harmonisation des dispositifs, comme il est souvent fait référence dans le document.

Le CESER fait ici référence à une évaluation des moyens bien sûr, mais avant tout, une évaluation des résultats (quantitatifs et qualitatifs) de ces dispositifs, qui concernent directement l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi ainsi que l'adaptation des nouvelles compétences régionales (maintenance informatique et transports scolaires notamment), au regard des objectifs attendus.

Le CESER pense plus particulièrement à des dispositifs tels que :

\* Les Ecoles régionales de la 2<sup>ème</sup> Chance auxquelles il est fait référence plusieurs fois dans le document en tant que partenaires supports pour la mise en place de nouvelles actions régionales (pages 50 et 52 du document de présentation des OB 2017) et pour lesquelles le CESER a de réelles inquiétudes en matière d'harmonisation. En effet, les modèles de ces écoles de la seconde Chance étaient complètement différents d'une ancienne région à une autre en termes de prise en charge du jeune, d'accompagnement, de durée et de nature de la formation, par exemple.

\* L'AIO (Accueil, Information, Orientation) pour lequel deux systèmes différents existaient sur chacun des territoires avec un réseau AIO particulièrement développé en ex-Languedoc-Roussillon et les MCEF (Maisons Communes Emploi Formation), véritable lien formation–emploi en ex-Midi-Pyrénées.

\* Les outils numériques dans les pratiques pédagogiques (Page 10 du document de présentation des OB 2017) : la mise en place d'une politique régionale innovante et surtout inclusive nécessite de définir un projet fort, en partenariat étroit avec la Région académique Occitanie, pour accompagner tous les acteurs : les enseignants, les élèves et leurs familles.

Pour le CESER, cette évaluation des politiques publiques doit être véritablement envisagée, réfléchi et construite en amont de la mise en place de ces politiques avec la constitution de bilans exhaustifs de l'ensemble des politiques menées et des actions engagées, une analyse fine en amont des besoins et des enjeux et une définition des critères et des procédures d'évaluation, dès la phase de construction du projet et non un simple état des lieux. Pour le CESER, il est également important de communiquer et diffuser largement ces évaluations.

S'agissant de la question de « l'harmonisation » des systèmes existants dans les deux anciennes Régions Languedoc-

Roussillon et Midi-Pyrénées, le CESER pense qu'une harmonisation n'est pas forcément la meilleure des solutions. Le CESER serait d'ailleurs favorable à la création de systèmes ou de dispositifs nouveaux, au regard des besoins des publics concernés, plutôt qu'à une superposition de deux anciens systèmes voire le choix de l'un au détriment de l'autre car les critères de choix seraient subjectifs.

Le CESER réserve son expression et reste dans l'attente des documents budgétaires régionaux à venir pour apprécier les conditions de l'ambition politique régionale en faveur :

\* d'une hausse significative du nombre d'apprentis « 40 000 apprentis d'ici 5 ans soit 6 000 apprentis supplémentaires (page 11 du document de présentation des OB 2017),

\* de dispositifs régionaux en faveur d'une consolidation financière des TPE-TPI, des entreprises artisanales, surtout pour celles en nom propre, et de l'ESS (pages 20 et 21),

\* les aides accordées par la collectivité régionale en direction des jeunes et de leurs familles : aides au transport, à la restauration, à l'accès à la santé, à l'acquisition de livres et d'ordinateurs, etc.

Enfin, pour ce qui est du « Plan Marshall » pour l'emploi et la croissance à destination des entreprises du BTP de notre région, le CESER se félicite de l'avancée des projets et de l'affectation des dépenses (58,9% au mois d'octobre pour un budget adopté au mois de mai 2016) dans ce domaine, pour un montant total de 877,9M €. N'ayant pu mieux identifier les projets concernés, le CESER sera très attentif à la réalisation et à la réelle valeur ajoutée du Plan BTP pour l'emploi.

### **Enseignement supérieur, recherche, innovation**

Parmi les quatre grandes priorités constituant les orientations budgétaires de la Région, le CESER note avec satisfaction que la

première de celles-ci, en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est une composante indissociable d'une stratégie régionale efficace en matière d'emploi.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, les conseillers apprécient la volonté exprimée par la Région de poursuivre, en partenariat avec l'Etat (CPER), des investissements dans les campus universitaires (Plan pluriannuel campus) et des interventions en faveur des équipements de recherche, telles que par exemple, des plateformes scientifiques de recherche technologique qui, via les projets collaboratifs bénéficient aux entreprises régionales.

Le CESER qui se préoccupe de l'égalité des chances d'accès pour tous, à l'enseignement supérieur, est particulièrement sensible à la mise en place d'une politique de site dans « les villes universitaires d'équilibre » en synergie avec les villes universitaires métropolitaines. Il se félicite également, de la volonté d'harmonisation des dispositifs existants dans les deux anciennes Régions (Pass Mutuelle, soutien apporté aux doctorants, etc.).

En matière de recherche, d'innovation et de transfert, le CESER prend acte de la volonté de la Région de renforcer les partenariats Laboratoires-Entreprises, de développer l'innovation et les transferts technologiques. Le CESER sera attentif aux modalités de leur mise en œuvre, aux Appels à projets et aux critères d'éligibilité. En effet, le CESER note qu'ils sont encore peu connus d'un certain nombre d'entreprises, en particulier des TPE et PME, il en est de même pour les plateformes de recherche et d'innovation ouvertes aux entreprises.

La mise en place de « dispositifs simples, lisibles et accessibles » de type « guichet unique », est de nature à répondre à la préoccupation précédemment exprimée par le CESER qui ne peut que soutenir les initiatives de la Région sur le sujet.

Le CESER a par ailleurs constaté la difficulté d'attirer des chercheurs internationaux de haut niveau et leurs équipes. Il demande à la Région de favoriser des programmes et d'apporter des soutiens financiers permettant aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes d'être attractifs pour ces chercheurs.

Le CESER apprécie la poursuite du soutien de la Région aux Pôles de compétitivité et aux clusters, il attend cependant d'en connaître les modalités.

Dans le cadre des réflexions en cours sur la contribution des Pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional, le CESER s'inquiète que les résultats de la récente évaluation, par l'Etat, d'une politique qu'il a mise en œuvre en 2005, n'arrivent trop tard au regard de la préparation du BP 2017 de la Région, ce qui ne facilite pas le calcul de l'enveloppe qui devra être allouée.

A ce sujet, le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité de favoriser l'innovation croisée inter-Pôles, le montage de projets transversaux et la co-labellisation de projets.

L'objectif est double :

- permettre d'avoir une masse financière critique pour présenter ces projets aux financements de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), du Fonds Unique Interministériel (FUI), ou des Appels à projets de l'Union Européenne (Horizon 2020).
- favoriser le rapprochement des Pôles de compétitivité en région, sur des filières en émergence.

Cela étant, le CESER restera vigilant sur les complémentarités à trouver pour garantir une meilleure efficience du dispositif dans la région Occitanie et considèrera l'impact des projets financés sur l'emploi.

En matière de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), le CESER soutient les nombreuses initiatives menées de longue date, par la Région et partage cette ambition volontariste. Il demandait dès 2009<sup>1</sup> que le Conseil Régional coordonne les nombreux acteurs agissant dans ce domaine.

Avec le transfert de compétences et de crédits de l'Etat à la Région, depuis janvier 2014, la Région a les moyens de mener une politique globale et coordonnée sur l'ensemble du territoire régional. Celle-ci répond à un réel besoin de la société qui a des difficultés à appréhender la science et l'innovation comme facteur de progrès contributeur d'une dynamique économique porteuse d'emplois, par exemple, en matière de santé, de transition énergétique.

## **2 - Activités économiques**

La commission « Activités et mutations économiques » du CESER apporte aux OB 2017 quelques éléments qui seront développés et complétés dans l'Avis sur le Budget Primitif 2017.

Le CESER contribue aux orientations des politiques régionales par ses avis dont nous rappellerons quelques éléments concernant le tourisme, l'industrie, et l'économie de proximité.

En préambule de son analyse, le CESER estime qu'il est difficile aujourd'hui de se prononcer sur les orientations budgétaires en matière de développement économique alors que les éléments constitutifs du SRDEII ne lui sont pas connus.

### Concernant le volet Tourisme :

Les OB 2017 nous indiquent que le tourisme est une priorité forte de la stratégie de développement économique de la Région Occitanie. La Région travaillera à la mise en cohérence de ses

---

<sup>1</sup> « La Culture Scientifique et Technique en Midi-Pyrénées ». Avis adopté en Assemblée plénière du 6 novembre 2009.

différents atouts touristiques en coordonnant les acteurs du développement touristique et en s'appuyant sur le futur Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs (SRDTL). Le CESER salue l'ambition de la Région de développer des dispositifs pour permettre la montée en gamme des prestataires touristiques en Occitanie sous forme de subventions, avances... Cependant, elle signale qu'un accompagnement aux nouvelles techniques de marketing touristique devrait être prévu pour former les professionnels du tourisme aux nouveaux modes de consommation touristique des clients, via les réseaux sociaux.

La loi NOTRe confère à la Région une mission de promotion touristique du territoire qu'elle doit coordonner avec les différents acteurs du tourisme. Elle souhaite s'appuyer sur le CRT pour lancer un plan de marketing touristique à partir des « Grands sites ». L'objectif sera de valoriser la destination Occitanie sur la base du futur SRDTL. Le CESER estime que le succès d'un plan de marketing touristique nécessite une adhésion de l'ensemble des acteurs du tourisme d'Occitanie et des moyens financiers importants.

Les projets d'investissements publics seront soutenus surtout s'ils permettent une montée en gamme et l'élargissement de la saison touristique. Le tourisme associatif, le thermalisme et la grande itinérance sont cités en exemple. Le CESER partage cette analyse car le développement des « ailes de saisons » permettra de rendre les emplois touristiques plus attractifs car moins soumis aux saisons.

La mise en place d'un observatoire dynamique du tourisme nous semble pertinent au regard des évolutions technologiques actuelles et de la concurrence que se livre chaque territoire français et étranger pour devenir une destination touristique attractive.

Malgré une volonté évidente de développer le tourisme en Occitanie, 2017 sera une année de transition car le SRDTL ne sera présenté qu'au début du second semestre 2017. Ce schéma

permettra de véritablement lancer la politique touristique que souhaite mener la Région. Le CESER s'est autosaisi pour rédiger un rapport sur le développement de la filière touristique en région Occitanie qui sera rendu en juin 2017. Son travail pourra servir d'appui pour le futur SRDTL.

### Concernant l'industrie, les grands groupes et les services aux entreprises

A la lecture des OB, le futur SRDEII prévoit la mise en place de dispositifs simples répondant aux demandes des entreprises pour les aider à se développer. Le CESER s'interroge sur l'harmonisation prévue des différents dispositifs d'aide à la création et/ou au développement des entreprises car l'accompagnement est disparate actuellement entre les deux anciennes régions. Il est donc indispensable de mettre en place le plus rapidement possible une harmonisation des systèmes d'intervention dans le domaine économique qui permette l'émergence de critères, sur le financement des entreprises comme sur les appels à projet, pour qu'il y ait la plus grande transparence et susciter l'adhésion et la confiance.

Un nouveau guide des interventions financières économiques de la Région devra être adossé au SRDEII."

De même, le CESER s'interroge sur la méthode qui sera utilisée pour l'implication directe de la Région (rendu possible depuis la loi NOTRe) dans le capital de certaines entreprises structurantes ou innovantes. Enfin, il est salué les futurs dispositifs qui seront mis en place pour favoriser et accroître le nombre de PME transformées en ETI.

Le CESER souhaite que soient reconduits les critères liés à l'attribution des aides de la Région, et qu'en cas de non-respect de ceux-ci, le remboursement des aides attribuées puisse être demandé.

Conséquence de la loi NOTRe, le bouleversement de l'organisation territoriale du développement économique aura



un impact pour la Région sans que soit précisé par exemple le devenir des agences départementales de développement économique. La Région ne souhaitant pas faire table rase du passé, nous estimons qu'elle devra entrer dans une phase de transition permettant l'intégration des agences départementales de développement économique dans le giron régional. La question se pose également sur les liens qui seront développés à l'avenir avec les trois chambres consulaires (Chambre de Commerce, Chambre de Métiers et Chambre d'Agriculture) au sein des départements. Enfin, le CESER s'interroge sur la complémentarité que la Région trouvera avec les programmes de développements économiques prévus par les Métropoles de Toulouse et Montpellier sans que ces deux territoires soient en concurrence.

Le CESER salue le déploiement du dispositif européen FOSTER visant à aider financièrement les entreprises ayant un fort potentiel de développement en Occitanie. Cependant, le CESER s'interroge sur l'organisation mise en place pour l'attribution des subventions et l'instruction des dossiers.

### Economie de proximité : (Avis du 16 octobre 2015)

Le CESER se félicite de constater que les préconisations de son rapport, pour que l'économie de proximité soit un des piliers du futur SRDEII, aient été reprises. En effet, à la lecture des OB, le SRDEII prévoit un soutien aux investissements pour les TPE et l'ESS adapté à la taille et aux problématiques de ce type d'entreprises. La pépinière REALIS et les incubateurs seront des appuis importants pour faire naître de nouvelles initiatives et de nouvelles entreprises. Le soutien aux entreprises en milieu rural est également un élément essentiel pour maintenir cette économie de proximité importante pour la région.

### Agriculture, agroalimentaire, forêt, bois

Les aspects concernant le développement économique, l'environnement et les territoires ruraux, qui font apparaître le caractère transversal des mesures concernant l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et la filière bois, sont répartis au sein de deux des quatre priorités politiques de la Région, intitulées :

- « Promouvoir un développement économique partagé, créateur de valeur et source de progrès social »,
- « Garantir l'égalité des territoires et la préservation de notre environnement ».

Quant aux financements, les actions évoquées font intervenir des fonds européens et notamment du FEADER, mais également des fonds contractualisés avec l'Etat dans le cadre des CPER, CPIER, contrats de massifs ou plans concernant des fleuves et rivières.

Si les grandes orientations concernant la Commission 3 « Agriculture-Forêt-Bois » du CESER sont reprises et amplifiées par rapport au Budget Primitif 2016 de la Région, force est de constater que cette présentation ne permet pas :

- d'avoir une vision globale des actions au bénéfice de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et de la filière bois,

- de savoir de quelle manière ces actions seront financées et avec quels fonds (financements du Conseil Régional, de l'Etat, ou fonds européens).

La Commission sera donc attentive au montant des enveloppes financières qui correspondent aux priorités « offensives » affichées par la Région dans les Orientations Budgétaires, en particulier au titre du développement économique (priorité 2) : l'installation agricole, l'investissement dans les entreprises agroalimentaires, les bâtiments d'élevage, l'hydraulique et les investissements forestiers, et la filière bio. S'y ajoutent l'accompagnement des filières d'élevage impactées par les crises économiques et/ou sanitaires, une attention spécifique à la filière viticole et notamment à l'export et le soutien aux filières de qualité sous signe officiel (SIQO), en particulier dans le cadre des manifestations et des salons.

Dans l'attente de précisions sur les enveloppes financières affectées à ces actions par la Région au BP 2017, la Commission « Agriculture-Forêt-Bois » du CESER souhaite :

- Attirer l'attention de la Région sur les difficultés du secteur agricole, qui perd 20 % de ses emplois tous les dix ans, et sur la situation des agriculteurs dont le niveau de revenus est extrêmement bas, ce qui risque d'accélérer la désaffection pour une profession indispensable à la société,

- Demande :

\* une harmonisation ou du moins un renforcement des convergences de l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs régionaux sur le territoire de la Région Occitanie, dans la mesure où les enveloppes financières sont mutualisées (notamment pour les actions financées par le FEADER),

\* une politique d'accompagnement innovante de l'installation,

\* un accompagnement renforcé de la filière élevage pour améliorer ses performances,

\* un soutien renforcé à la filière viticole,

\* des aides complémentaires de l'Etat à celles de la Région pour la filière bio et pour aider les filières d'élevage (dont la filière palmipèdes gras) à sortir des crises économiques et/ou sanitaires par un accompagnement technique renforcé.

### **3 - Aménagement du territoire, Transition énergétique, Transports**

#### **1 – Aménagement du territoire, TIC et politiques contractuelles CPER**

##### **1.1. Infrastructures numériques**

Le CESER, qui a déjà eu l'occasion de se féliciter de la priorité que la Région entend donner au développement des infrastructures numériques sur le territoire régional, prend acte avec satisfaction de l'action menée en 2016 dans le cadre du Plan Très Haut Débit et de sa poursuite annoncée pour 2017 via l'accompagnement financier des projets départementaux restant. Cela étant, le CESER invite à nouveau la Région à jouer pleinement son rôle de coordonnateur, notamment pour éviter les effets « frontières » entre départements et/ou entre réseaux, voire un rôle de correcteur d'inégalités.

Le CESER souligne également la nécessité de ne pas limiter l'approche du développement du très haut débit à la seule dimension technique. Pour être pleinement efficace, la démarche engagée en matière d'aménagement numérique de la région Occitanie doit en effet être assortie d'un accompagnement des populations, et singulièrement des plus fragiles (pauvreté, isolement, situation de handicap, etc.), mais aussi des entreprises, à des usages dont certains relèvent d'ailleurs de plus en plus de l'obligation.

##### **1.2. Politiques contractuelles territoriales**

Le CESER, qui soutient de longue date l'intérêt des politiques contractuelles territoriales, souligne à nouveau la nécessité et la relative urgence de la convergence de ces politiques. Il lui paraît en effet très important de ne pas trop tarder pour affirmer un projet régional et harmoniser les modalités d'intervention de la Région à l'égard des territoires. A ce sujet, il attend d'ailleurs avec intérêt les résultats de la première évaluation, annoncée pour 2017, des contrats régionaux en cours.

En matière de politiques territoriales, le CESER prend également acte de la mise en œuvre, en 2017, d'une nouvelle politique à destination des « Bourgs Centres ». Dans l'attente d'en avoir une définition plus précise, il souligne en tout cas la nécessité que cette nouvelle intervention soit effectivement un sous-ensemble des contrats territoriaux régionaux et prenne réellement place dans un projet de territoire plus large et clairement défini.

### **1.3. Projet foncier**

Convaincu de l'importance de la maîtrise du foncier pour l'aménagement et le développement durable du territoire régional, le CESER se réjouit de l'ambition de la Région de définir et de mettre en œuvre, dans ce domaine, une stratégie régionale s'appuyant sur un large partenariat. Il note toutefois avec intérêt que sans attendre la définition de cette stratégie, le Conseil Régional annonce le lancement d'un programme « Foncier agricole ». Il aimerait donc disposer de quelques précisions quant à ce programme. Plus fondamentalement, le CESER souhaite que la future SAFER Occitanie soit au cœur du dispositif foncier régional, en relation avec le nouvel EPF élargi à l'ensemble de la région.

Cela étant, le besoin d'une stratégie et, au-delà, d'une action régionale sur le foncier est justifié par un certain nombre de problématiques économiques, sociales et environnementales parmi lesquelles le CESER relève notamment la nécessité de « proposer des logements de qualité à un coût abordable » au

million d'habitants supplémentaires que la région Occitanie devrait accueillir d'ici 2030. La disponibilité et le coût du foncier sont bien des données fondamentales en vue d'une politique du logement. Mais de quelle politique est-il question ? De fait, le CESER s'étonne du manque de consistance des éléments avancés en ce qui concerne l'action régionale en matière de logement. Cet important enjeu mérite certainement une meilleure prise en compte.

S'agissant de maîtrise du foncier, le CESER tient enfin à encourager le Conseil Régional dans son projet d'initier une démarche Etat-Région d'animation de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » pour tous les projets d'aménagement ayant un impact sur l'environnement. Cette démarche destinée à faciliter la mise en œuvre d'une disposition légale devra cependant être strictement encadrée.

## **2 – Montagne et ruralité**

Pour ce qui est de la Montagne, le CESER se demande quelle sera l'articulation du Parlement de la Montagne avec les 2 Comités de Massif existants (Central et Pyrénées) car ce sont eux qui sont les organes de gouvernance et qui gèrent les programmes financiers. Il souhaiterait donc quelques précisions quant à l'objet et au fonctionnement de cette instance. De même, le projet d'un Plan Montagne mériterait sans doute d'être mieux défini et argumenté.

En ce qui concerne l'espace rural, le CESER prend connaissance avec curiosité du projet de mise en place d'un guichet unique de la ruralité. Il attend effectivement d'en savoir plus à ce sujet.

Dans une perspective de maintien des activités qui fondent l'entretien d'un espace rural vivant, le CESER tient en outre à attirer l'attention de la Région sur la sévère réduction du territoire régional classé en zones défavorisées et sur les conséquences néfastes qui en résulteront pour les terroirs déclassés.

### **3 – Transports et infrastructures**

En matière de transports, le CESER qui s'est félicité de l'engagement régional dont témoignait l'organisation des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, attend désormais avec impatience d'en connaître les conclusions et le débouché opérationnel. De fait, il comprend parfaitement que la définition d'une véritable stratégie régionale intermodale de transport demande de la réflexion, que sa réalisation prendra du temps, mais insiste désormais pour que cette définition soit rapidement proposée et sa programmation, qui devra nécessairement s'étaler sur de nombreuses années, soit présentée accompagnée de ses degrés de priorités.

#### **3.1 Infrastructures ferroviaires**

En matière d'infrastructures ferroviaires, le CESER se félicite que la Région s'inscrive dans une perspective ambitieuse de réalisation d'un réseau ferroviaire à grande vitesse intégrant les liaisons Bordeaux-Toulouse (GPSO), Montpellier-Perpignan (LNMP) et Toulouse-Narbonne (LTN). Le CESER apprécie d'ailleurs tout particulièrement l'affirmation de l'importance de la liaison ferroviaire Toulouse-Narbonne et, plus largement, de la liaison Toulouse-Montpellier.

Le CESER se réjouit également du souci affirmé de modernisation et d'amélioration du réseau mais tient à cet égard à attirer l'attention de la Région sur l'impasse que pourrait constituer le financement d'opérations relevant de la responsabilité première de l'Etat. Concernant les travaux du contournement Nîmes-Montpellier, le CESER prend cependant connaissance avec une certaine inquiétude de la décision de la Région de suspendre son financement des gares de Manduel et de La Mogère.

En effet, bien que comprenant parfaitement la position de la Région, il tient à l'alerter sur les risques que cette décision fait

peser sur la bonne fin du projet dans son ensemble ainsi que sur l'organisation relative des transports collectifs locaux.

Le recours à l'emprunt de long terme et au financement innovant seront nécessaires.

S'agissant enfin de la mise en accessibilité des gares et points d'arrêts routiers, le CESER souhaite des engagements plus précis quant au calendrier de mise en œuvre des Ad'AP ferroviaires et routières.

### **3.2. Intermodalité marchandises**

Le CESER relève avec intérêt que la prise en charge des ports s'intègre dans une stratégie régionale en faveur de l'intermodalité du transport de marchandises via le fer, le fluvial et la route avec une volonté de diminuer le transport par la route au bénéfice du fer et du fluvial. De fait, la définition d'une telle stratégie qui répond à une de ses attentes, maintes fois exprimée, ne peut relever de la seule puissance publique mais bien principalement des donneurs d'ordre, les chargeurs qui définissent le niveau de la demande ferroviaire dans un contexte politico-économique peu propice à ce mode.

Il aurait donc souhaité que cette stratégie soit quelque peu précisée, ne serait-ce que pour comprendre à quoi correspond le projet de recrutement d'un opérateur de fret ferroviaire dont il est fait mention.

### **3.3. Ports régionaux**

En matière portuaire, le CESER prend acte des aménagements prévus du port de Port-La-Nouvelle en vue d'accueillir les activités liées à la filière « éolien flottant » mais se demande ce qu'il advient du projet initial d'extension du port.

A la lecture du rapport sur les Orientations Budgétaires 2017 de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée et suite à la présentation effectuée par Madame Claire FITA, la Commission Méditerranée formule les remarques suivantes :



\* Les conseillers notent la **volonté affichée par le Conseil Régional de structurer l'action « maritime » au travers d'une politique intégrée mettant en avant la « Croissance Bleue »**. La création d'une Direction de la Mer ainsi que la relance du Parlement de la Mer constituent des signes forts pour affirmer la volonté régionale de devenir une nouvelle puissance maritime. Au-delà du simple effet d'annonce, cette perspective devra néanmoins trouver un écho dans les actions qui seront menées, notamment en matière portuaire (pêche et commerce) et en prenant en compte l'ensemble des dimensions économiques, humaines et environnementales.

\* Conformément aux positions prises par le CESER dans le cadre de son étude en cours sur la stratégie portuaire régionale, il conviendra de finaliser l'offre portuaire dans l'ensemble de ses dimensions, afin que les ports soient le débouché naturel des exportations/importations des centres industriels de la grande région, particulièrement de la région toulousaine. Une rationalisation des investissements visera à offrir sur le territoire une offre complète à destination des industriels et opérateurs portuaires. Il est temps d'offrir une véritable logistique régionale, afin de pouvoir traiter tout type de marchandises de toute provenance ou vers toute destination.

Dans ce cadre, les travaux annoncés pour la mise en place d'un **espace portuaire ferroviaire sur le port de Sète** ainsi que le **recrutement d'un opérateur de fret ferroviaire** constituent une voie de progrès dans la poursuite d'une stratégie régionale de l'intermodalité du transport de marchandises.

Dans le cadre du projet de British Petroleum - BP (abandon du sea-line – installation dans le port de Sète), les conseillers souhaiteraient savoir si **les études et débuts des travaux de**

**dragage ainsi que la mise en place de casiers sur la Zone Industrielle Fluvio-Maritime (ZIFMAR) sont bien prévus.**

Concernant le **port de Port-La Nouvelle**, les conseillers saluent la position du Conseil Régional de relier le projet d'extension au développement de la filière de l'éolien flottant. Ils rappellent néanmoins que le développement du port doit faire l'objet d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs logistiques et portuaires afin de rationaliser la stratégie portuaire à l'échelle de la région. En effet, l'importance des investissements envisagés (entre 300 M€ et 400 M€) appelle à la plus grande vigilance pour ne pas engager de dépenses lourdes sans garantie de trafic supplémentaire exogène.

Par ailleurs, les conseillers s'étonnent de **l'absence des ports de commerce de Port-Vendres et de l'Ardoise** dans les orientations budgétaires 2017. Ils rappellent que la poursuite d'une stratégie portuaire ambitieuse doit nécessairement intégrer l'ensemble des plateformes régionales, y compris celles pour laquelle le Conseil Régional n'est pas Autorité Portuaire.

En outre, les conseillers profitent de cet avis sur les Orientations Budgétaires 2017 pour rappeler leurs travaux en cours sur la stratégie portuaire, objet de leur autosaisine, et la nécessaire harmonisation du processus de gouvernance des ports de commerce régionaux. Après avoir auditionné une vingtaine de personnalités de la communauté portuaire et maritime au niveau régional et national, la Commission sera en mesure de présenter ses recommandations à la Présidente du Conseil Régional, une fois l'avis adopté en session plénière du CESER le 31 janvier 2017.

\* Concernant les **ports de pêche**, le CESER préconise de défendre et développer les activités de pêches et les infrastructures portuaires qu'elles nécessitent dans une logique de réorganisation de la filière sur l'ensemble du littoral. La propriété nouvelle du port de pêche du Grau du Roi dès janvier 2017 doit s'inscrire dans une perspective de rationalisation et de réorganisation de la filière.

\* Concernant le **Plan Littoral 21**, si les conseillers ont bien noté les objectifs affichés par le Conseil Régional de « *préservation du littoral, de développement maîtrisé et durable de l'offre touristique, d'affirmation de l'identité méditerranéenne en lien avec le reste du territoire et de développement économique et maritime du littoral* », ils s'interrogent néanmoins sur les modalités opérationnelles de sa mise en œuvre en 2017 : quelle est la durée de ce plan ? Quels seront les objectifs mesurables ? Quels seront les financements de l'Etat ?

\* Enfin, concernant les orientations liées à la protection du littoral, au développement économique et touristique ainsi qu'à la mise en œuvre du FEAMP, les conseillers souhaiteraient bénéficier de précisions sur les actions menées en 2016 pour être en mesure de porter un regard plus pertinent sur les mesures annoncées pour 2017.

### **3.4. Stratégie aéroportuaire**

En ce qui concerne les transports aériens, le CESER qui avait souligné l'intérêt qu'il portait à la préparation, annoncée courant 2016, d'une stratégie régionale aéroportuaire, constate qu'il n'en est plus question. Il regretterait que cette ambition potentiellement porteuse d'une meilleure organisation de la plate-forme aérienne régionale ait été abandonnée.

#### **4 - Sur la transition écologique et énergétique:**

Les conseillers estiment dans l'ensemble que les orientations budgétaires 2017 constituent une réponse pertinente aux enjeux environnementaux et énergétiques de l'Occitanie. Ils se félicitent de la dynamique que la région met en œuvre autour du SRADDET et de sa volonté d'adapter les aides en fonction de la différenciation des territoires et de prendre des mesures au plus près du terrain. Cela devrait permettre aux Départements de soutenir des actions et des acteurs locaux dans le domaine de l'environnement.

Conscients du temps nécessaire à l'harmonisation et à la mise en synergie des politiques des deux anciennes Régions, ils souhaitent cependant que l'élaboration ou la finalisation des schémas régionaux impactant les futures politiques environnementales (SRADDET, Plan déchets), ainsi que la création de structures régionales, se déroulent selon un calendrier précis. Ils entendent à tout le moins être consultés avant la construction du schéma sur ces divers aspects de définition de la politique régionale en faveur de l'environnement.

Les conseillers accueillent avec satisfaction le début de la mise en œuvre de la feuille de route pour une «région à énergie positive», en parallèle de la poursuite des dispositifs qui ont fait leurs preuves auprès des acteurs locaux.

S'agissant des efforts en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments existants, les conseillers tiennent à souligner l'importance que revêt, pour le tissu économique local, la généralisation de l'éco-chèque à l'ensemble du territoire. Cependant, ils engagent la Région à réfléchir :

- d'une part aux seuils de revenus qui déterminent l'éligibilité des ménages, de manière à élargir cette aide aux classes moyennes ;

- et d'autre part aux critères d'éligibilité, afin d'encourager davantage les rénovations profondes, au-delà d'un ou deux lot(s) de travaux.

En outre, le CESER approuve sans réserve la pérennisation du soutien régional aux Espaces Info Energie et Agences Locales de l'Energie, qui fournissent des conseils indépendants et gratuits aux particuliers désireux d'entamer la rénovation énergétique de leur logement. Cette ingénierie qui maille le territoire régional est indispensable pour informer et faciliter « le passage à l'acte » de lancement des travaux.

Les conseillers saluent également le lancement du Plan Littoral 21, qui prévoit la requalification des stations du littoral et offre ainsi l'occasion de procéder à des rénovations énergétiques ambitieuses dans ces communes aux hébergements devenus vétustes, sous réserve des moyens qui lui seront affectés.

Par ailleurs, les conseillers rappellent que dans leur avis sur le BP 2016, ils recommandaient la mise en place, en concertation avec les acteurs économiques du territoire, d'un fonds de financement régional des énergies renouvelables. A cet égard, ils notent l'effort que la Région entend consentir dans le cadre de l'appel à projets « Energies renouvelables et citoyennes », au travers d'aides à l'investissement sous forme de prime « 1 € Région pour 1 € citoyen », susceptibles d'entraîner un réel effet levier sur les filières de production locales.

De plus, ils constatent que la création envisagée d'une Agence régionale de l'Energie et du Climat fait écho au vœu exprimé dans leur avis sur le précédent BP, sous réserve que cette Agence soit dotée des moyens nécessaires pour accompagner les projets dans une perspective de massification.

Concernant la biodiversité :

Le CESER approuve l'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité et le soutien à la mise en œuvre concrète du SRCE, au travers d'un éventail d'actions complémentaires sur l'ensemble du territoire régional.

Toutefois, les conseillers appellent la Région à appuyer les pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (agroforesterie, appropriation de la trame verte et bleue, agriculture biologique, etc) partout et pour tous, pas uniquement dans les territoires d'exception que sont les PNR et les RNR.

#### Pour ce qui est de l'économie circulaire et des déchets :

Les conseillers se félicitent de la volonté de la Région de soutenir le développement de l'économie circulaire, via la concrétisation des actions sélectionnées en 2016 suite à l'appel à projets porté conjointement avec l'ADEME. Ces actions devront néanmoins être cohérentes avec les schémas régionaux (SRCE et SRCAE) et le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets.

#### Sur l'eau et la prévention des risques :

Les Conseillers estiment que l'extension du Service Public Régional de l'Eau (SPRE) à la partie ouest de la région ne peut que conforter les ambitions de la Région pour concilier préservation du milieu naturel et réponses aux usages de l'eau. Ils souhaitent être associés à la concertation qui sera menée dans le prolongement de l'étude prospective sur l'équilibre besoin-ressource en Occitanie.

Le CESER salue l'annonce de la poursuite des efforts de la Région sur la protection des populations et la prévention du risque inondations, qui concernent une grande partie de la population et des activités économiques. Ces actions interviennent de façon homogène sur l'ensemble du territoire régional et participent ainsi activement à la sécurité des biens et des personnes. Le CESER fait valoir la nécessité d'inscrire ces

interventions dans une logique de prévention et de long terme, dans le cadre des démarches concertées de gestion de l'eau.

Sur le soutien aux structures d'éducation et de protection de l'environnement :

Enfin, le CESER regrette que ne soit pas clairement affiché le soutien aux structures d'éducation et de protection de l'environnement (près de 300 structures, dont 250 associations, représentant 1 700 emplois), qui permettent de sensibiliser l'ensemble des publics à ces problématiques environnementales. Ces structures assurent souvent la réussite des politiques régionales, en déclinant localement les thématiques, en menant des actions d'information, de communication, de sensibilisation, de formation, de concertation, en créant et animant des outils pédagogiques et en mobilisant le public sur les sujets à enjeux (biodiversité, énergie, déchets, eau, etc.) auprès de tous les publics tout au long de la vie. Le succès de ces politiques est en effet conditionné à un accompagnement au changement de comportement, au travers d'un travail de sensibilisation de proximité inscrit dans un cadre conventionnel multipartenarial. Afin de rééquilibrer les dynamiques sur le nouveau territoire régional, les conseillers appellent à une hausse progressive des ressources régionales en direction de la partie ex-Midi-Pyrénées.

## **5 - La solidarité et le lien social : Santé, Sport, Cohésion sociale, Culture**

### **Au sujet du risque de désertification médicale**

Le CESER rejoint les préoccupations exprimées par la Région quant aux atteintes à l'égalité d'accès aux soins posées par le risque de désertification médicale.

C'est d'ailleurs un sujet qui a été traité à de nombreuses reprises par les deux ex-CESER Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, dans le cadre de rapports qui traitaient des questions de santé et d'organisation de l'offre de soins.

De fait, les rapports votés par les deux Assemblées mettaient tous en évidence que **la question de la désertification médicale devait s'analyser dans une réflexion plus globale qui prenait en compte des aspects géographiques (répartition des professionnels de santé) mais aussi économiques et sociaux (accessibilité financière aux soins notamment).**

De fait, les inégalités d'accès aux soins ont, en partie pour cause la pénurie de médecins, dans certains territoires mais d'autres paramètres doivent être intégrés à l'analyse, en particulier la densité des autres professionnels de santé, des établissements de soins, des médecins selon les spécialités, etc. La question du soin de 1<sup>er</sup> recours ne peut être traitée indépendamment d'une analyse plus globale qui intégrerait la question de la pénurie de praticiens hospitaliers dans les hôpitaux périphériques.



Par ailleurs, le Bureau du CESER Occitanie a voté, lors de sa réunion du 3 octobre 2016, une contribution<sup>2</sup> « *Agir contre la diversification médicale* » sur le sujet, dans laquelle il évoque **les Maisons de Santé Pluridisciplinaires de Santé**, pour lesquelles la Région réaffirme, dans le document des OB 2017, son souhait de poursuivre son soutien financier.

**Le CESER est favorable sur le principe ; il considère que la Région doit en effet affirmer un volontarisme fort pour le développement des Maisons Pluridisciplinaires de Santé, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire.**

**Le CESER considère toutefois qu'une démarche d'évaluation des projets déjà mis en œuvre doit être menée.** Il faut notamment vérifier que ces projets ont permis d'attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire ou que leur implantation est pertinente.

Le CESER est par ailleurs favorable à **l'élargissement de la réflexion pour déterminer quels autres types de structures pourraient apporter des réponses à ces zones sous-dotées.**

De manière générale, il s'agit de **mener une réflexion sur la manière d'intégrer des dispositifs visant à lutter contre la désertification médicale dans une politique qui ne relève pas de la compétence de la Région.** De fait, la Région doit s'articuler avec celle de l'Agence Régionale de Santé et en particulier s'inscrire dans le cadre du Programme Régional de Santé.

---

<sup>2</sup> [http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/popups/actualites/communiqués/A\\_desertmedic.pdf](http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/popups/actualites/communiqués/A_desertmedic.pdf)

## **En matière de logement**

**Dans le domaine du logement, le document des OB 2017, prend acte du manque de logements sociaux en Occitanie et annonce le soutien de la Région pour l'accroissement du parc de logement social, « avec des modalités unifiées et renouvelées ».**

**Etant en train de finaliser un Avis sur le thème « Habitat et Cohésion Sociale. Quelles innovations ? », qui sera présenté en Assemblée Plénière au printemps 2017, le CESER Occitanie sera particulièrement attentif à ces questions.**

Tout en poursuivant sa réflexion exigeante sur le thème complexe de l'habitat et du logement, qui caractérise les précédents travaux sur le sujet, le CESER s'attachera, dans ce rapport à venir, à **mettre en avant les approches et les actions innovantes** mises en place par différents acteurs pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de tous, en particulier des ménages les plus modestes et de ceux à qui les solutions actuelles n'apportent pas de réponses.

## **Concernant les autres thématiques relevant des domaines de compétence de la Commission « Santé – Sport – Cohésion sociale »**

N'ayant pu créer les conditions pour organiser un débat de fond sur les thématiques relevant de ses domaines de compétences, en particulier le sport et les questions de handicap développés dans le document des OB, la Commission réserve son analyse pour le débat sur le Budget Primitif.

## **Jeunesse, citoyenneté et vie associative**

Les conseillers saluent le soutien que la Région souhaite apporter à la jeunesse et plus particulièrement « aux jeunes ». La commission « Culture-Jeunesse-Citoyenneté-Vie associative » souhaite tout particulièrement qu'une réflexion soit menée sur « ces jeunes » afin que des politiques différenciées soient mises en œuvre pour une plus grande équité.

De manière générale, alors que la jeunesse va « représenter un temps fort durant l'année 2017 », les conseillers notent le manque de précision quant au soutien que la Région va lui apporter. Ils regrettent que cette thématique, que l'on retrouve de façon éparse dans différentes parties du document, ne soit pas présentée avec plus de force et de détails.

**Pour ce qui est de la vie associative**, la commission se réjouit de la poursuite du soutien aux têtes de réseaux régionales des associations dans la mesure où elles sont organisées et leur action reconnue.

Cependant, la commission souhaite avoir des précisions sur les modalités d'accompagnement de ces têtes de réseaux. Elle sera tout particulièrement attentive aux moyens qui leur seront alloués.

Elle se réjouit aussi qu'en complémentarité avec les actions développées au titre de la politique de la ville, un dispositif soit préparé en 2017 pour soutenir les projets associatifs et citoyens.

Elle souhaite que ce nouveau dispositif fasse l'objet de financements complémentaires.

## **Culture**

La commission se réjouit que la culture soit intégrée au CPER et aux différents schémas (SRDEII, CPRDFOP, SRADDET, SRESRI) que la Région met en place. Elle se félicite des propos de la Région, le 15 novembre, lors de la présentation des orientations budgétaires devant les Vice-Présidents du CESER, a tenu à préciser que l'intégration de la culture dans les programmes et schémas régionaux ne s'apparente pas à une réduction des budgets ni à un désengagement.

**De plus, cette volonté de considérer la culture comme une question transversale en lien avec la citoyenneté mais aussi l'aménagement du territoire, le développement économique et l'éducation s'inscrit dans le développement des droits culturels, désormais reconnus par le législateur dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015 et réaffirmés dans la loi Création du 7 juillet 2016.**

**La commission veillera à ce que la question des droits culturels soit prise en compte dans le BP 2017.**

Elle note par ailleurs que la Région s'engage à conserver 3% du budget de la Région à la culture et au patrimoine.

Dans un contexte général de baisse des budgets et même si le budget consacré à la culture continue à représenter 3% du budget régional, **les conseillers craignent que le budget alloué à la culture soit en baisse par rapport aux années précédentes**, ce qui mettrait en péril la poursuite d'un certain nombre d'actions.

Concernant la mise en place de la commission culture de la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique), la commission souhaite fortement que les professionnels de la culture soient associés à cette instance.

Les conseillers rappellent aussi que l'harmonisation des politiques doit se faire au profit de l'ensemble du territoire régional. Aussi, par exemple, si étendre le champ d'action de Total FESTUM à l'ensemble de la Région est souhaitable, cela ne peut se faire sans en augmenter le budget ou prendre le risque de fragiliser cette opération et de lui donner une moindre envergure.

Concernant le soutien aux langues régionales, le CIRDOC étant confronté à une crise institutionnelle grave du fait de la décision de la ville de Béziers de ne plus le financer, le CESER souhaiterait que des informations soient apportées quant aux moyens qui vont être mis en œuvre pour assurer la continuité du service public de cet office culturel chargé de la sauvegarde, de l'étude et de la transmission du patrimoine culturel occitan.

S'agissant du patrimoine, les conseillers notent avec regret que le rapport sur les orientations budgétaires ne fait pas état du patrimoine immatériel alors même qu'il contribue fortement au développement économique et à l'attractivité des territoires.

Le CESER demande que les créations d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle soient mises en œuvre en Occitanie, notamment pour Marciac (Gers), le musée des Abattoirs à Toulouse et le musée Soulages à Rodez - qui participent à la notoriété nationale et internationale de la région, à l'instar de ce qui a été fait par le Conseil Régional de l'ex-Région Languedoc-Roussillon dès que la loi du 22 juin 2006 l'a permis.

### **III. ASPECTS BUDGÉTAIRES**

Dans un contexte programmé de réduction de l'autofinancement, le Conseil Régional affirme la volonté de maintenir un fort taux d'investissement par un recours accru à l'emprunt, tout en maintenant une solvabilité soutenable (passage de la capacité de désendettement consolidé de 3,7 années en 2016 à 6 années en 2019).

Dans le cadre des perspectives financières à l'horizon 2019 et tenant compte d'un scénario alternatif basé sur la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, le Conseil Régional nous assure d'un maintien du choix d'un recours accru à l'investissement qui est autorisé par une solvabilité qui reste en deçà du seuil d'alerte.

Le CESER salue ce choix dans la mesure où ces investissements nous sont présentés comme destinés à la réalisation d'équipements structurants destinés à une utilisation de long terme.

Le document d'orientations budgétaires 2017 présente ainsi un projet de pilotage de la Région tout à la fois prudent et responsable. Il ne renonce pas pour autant à un volontarisme politique et à une satisfaction efficace des besoins du territoire. Au travers de ses orientations budgétaires, le Conseil Régional semble vouloir assumer pleinement ses nouvelles responsabilités territoriales et faire face à leurs importants enjeux.

## **Des points de vigilance à observer**

Le CESER Occitanie note cependant un certain nombre de points de vigilance qui lui paraissent importants pour le devenir de la région.

### L'application des lois de la République et l'effectivité des transferts de compétences

Le CESER Occitanie affirme son attachement au respect et à l'application des lois de la République. S'agissant du transfert des compétences économiques des Départements vers les Régions, il considère que celui-ci doit être effectif et ne pas donner lieu à des contournements générateurs de charges financières supplémentaires indues pour le contribuable.

### L'instauration d'une stratégie régionale d'intervention responsable et équitable, fondée sur une évaluation objective des politiques publiques

Le CESER Occitanie considère que la fusion des deux ex-Régions doit donner lieu à l'élaboration d'une politique régionale d'interventions basée sur l'objectivité des règles d'intervention et sur la transparence des aides accordées, sur une analyse fine des besoins territoriaux justifiant des approches différenciées et sur une stratégie de développement coordonnée et complémentaire avec celles des Métropoles, de L'Etat, et des autres collectivités.

Le CESER Occitanie demande à ce que la définition de cette politique régionale d'intervention s'accompagne d'une démarche d'évaluation ex-ante, in-itinere, et ex-post des actions programmées.

Le CESER Occitanie demande également que les décisions d'harmonisation des dispositifs régionaux d'intervention qui seront prises le soient après évaluation du bilan des pratiques territoriales existantes et conduisent de façon argumentée soit à

leur généralisation, soit à leur abandon, soit à leur remplacement par des mesures plus pertinentes au vu des contraintes budgétaires, de la nouvelle dimension du territoire régional ou des nouveaux enjeux territoriaux générés par la fusion territoriale et par le renforcement des compétences légales de la Région.

#### La réforme des ressources financières des Régions

Dans le cadre de la réforme annoncée des ressources financières des Régions, le CESER Occitanie rappelle son attachement au dispositif de péréquation entre les Régions.

Par ailleurs le CESER demande que l'Etat garantisse ses engagements financiers de façon pluriannuelle, afin de sécuriser la politique financière des Régions et la réalisation des investissements programmés.

## **IV. SUIVI ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

A la lecture du rapport sur les Orientations Budgétaires 2017 de la Région Occitanie/Pyrénées – Méditerranée et suite à la présentation effectuée par l'Exécutif régional, la Commission « Suivi et Evaluation des Politiques Publiques » du CESER a bien pris note de la réponse apportée à la question relative à la place de l'évaluation des politiques publiques dans la construction du processus décisionnel du Conseil Régional.

Les conseillers ont noté la volonté du Conseil Régional de « *contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement par le biais d'une rationalisation constante des modalités d'interventions régionales combinée à des évaluations récurrentes des politiques publiques* ». Ils souhaitent que la nouvelle direction en charge de l'évaluation au sein de l'administration régionale puisse être en mesure d'insuffler une



nouvelle dynamique de l'évaluation des politiques publiques (au-delà de la simple notion de « contrôle de gestion ») en prenant mieux en compte les besoins des citoyens, dimension insuffisamment considérée à ce jour. Cette organisation devra permettre de contribuer efficacement à l'harmonisation des politiques publiques des deux ex-Régions.

En outre, les conseillers ont noté que le Conseil Régional partage cette réflexion avec l'Etat par l'intermédiaire du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) dans le cadre d'un prochain Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) relatif à la mise en œuvre d'un Laboratoire de l'Action Publique.

A ce titre, ils rappellent tout l'intérêt de l'évaluation en amont (ex-ante) comme préalable à la conduite de l'action publique. Associé à la construction d'un référentiel d'indicateurs cohérent (notamment des indicateurs qualitatifs), ce type d'évaluation permet de structurer le pilotage de l'action publique et de réaliser des économies sur le moyen terme en ayant un recours moindre aux prestataires externes pour la réalisation des études d'évaluation « a posteriori » (ex-post) tout en s'adaptant au mieux aux attentes des citoyens.

Partant de ces constats sur les Orientations Budgétaires 2017, les conseillers souhaitent également rappeler le rôle essentiel du CESER dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques locales en lien étroit avec le Conseil Régional (nouvelle compétence donnée aux CESER par la loi NOTRe).

Pour le CESER, l'évaluation des politiques publiques doit être considérée comme une démarche guidée par un certain nombre de principes essentiels à sa réussite : la pertinence, la rigueur, la faisabilité, l'impartialité, la transparence et la pluralité. Les conseillers rappellent tout l'intérêt de cette approche qui permet de construire un point de vue sur la politique menée, discutée puis partagée entre les acteurs et les bénéficiaires tout en permettant de stimuler l'apprentissage organisationnel et managérial.

Ainsi, l'évaluation ne doit pas être considérée comme une démarche de procès mais comme une démarche de progrès et de rationalisation des décisions publiques.

La diffusion d'une culture de l'évaluation sera nécessaire pour chaque niveau de décision, que ce soit au niveau des élus ou des services. Pour le CESER, ce point constitue une priorité qui devra se traduire dans les faits par des actions de formation et de sensibilisation.

Une des clés de l'évaluation consiste en la formulation de questions évaluatives lors de l'élaboration du cahier des charges. Elles guident l'évaluation en la focalisant sur des points clés de questionnement. Leur reformulation est parfois nécessaire pour préciser et valider collectivement la demande du champ de l'évaluation. A ce titre, le CESER constitue, par sa composition plurielle et son expertise en matière de conduite d'études, une instance de premier plan pour contribuer à la formulation des questions évaluatives en amont du processus d'évaluation.

Les conseillers formulent le souhait de pouvoir être associés à l'ensemble du processus décisionnel pour la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques régionales.



## **CONCLUSION**

La société civile organisée, dans la région Occitanie, représentée par le CESER, se félicite des quatre objectifs hiérarchisés et des souhaits d'harmonisation des dispositifs d'intervention ainsi que de la prise en compte des besoins les plus urgents de la population et de l'économie régionale, qui transparaissent dans le document d'orientations budgétaires 2017 présenté par la Région Occitanie.

Prévenu, le 30 juin 2016, d'une révision et d'une fusion des deux CPER des ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées devant intervenir au second semestre 2016, le CESER Occitanie regrette toutefois de ne pas avoir été associé à cette révision ni tenu informé de son contenu effectif. Compte tenu du retard déjà pris dans l'exécution des deux CPER, le CESER Occitanie ne comprendrait pas que la fusion formelle des deux documents de programmation, annoncée pour 2017 ou 2018, retarde d'autant la mise en œuvre des investissements qu'ils prévoient.

Le CESER Occitanie prend acte que les décisions d'harmonisation des dispositifs d'intervention annoncées dans le document sont renvoyées au résultat d'évaluations ou de concertations en cours. Des précisions sur leur teneur devront toutefois lui être apportées à l'occasion de sa consultation sur le projet de budget primitif 2017.

De même, le CESER Occitanie prend acte que les schémas régionaux en cours d'élaboration dévoileront les stratégies régionales qui viendront compléter les politiques annoncées.

Le CESER Occitanie fait néanmoins état de points de vigilance qui lui paraissent primordiaux, en vue de la construction vertueuse d'une politique territoriale responsable, équilibrée, équitable et efficiente, basée sur l'identification objective des besoins territoriaux et sur l'intégration systématique de

l'évaluation des politiques publiques comme outil de pilotage et de décision.

Le chantier de l'évaluation des politiques publiques est à cet égard un enjeu primordial à mener et le CESER Occitanie aura à cœur, avec sa commission éponyme, d'y prendre toute sa part aux côtés de la Région, dans un esprit constructif et conforme à son rôle de conseil. Sans doute faudra-t-il dans un premier temps prioriser les domaines à évaluer, en ciblant par exemple les territoires les plus en difficultés ou les compétences régionales prioritaires, et créer pour ce faire des liens de collaboration pérennes entre la direction compétente de la Région et la commission « Suivi et Evaluation des politiques publiques » du CESER.

Le CESER Occitanie considère qu'une stratégie d'intervention différenciée doit pouvoir être instaurée, sur des critères objectifs d'évaluation des besoins locaux, et intégrer une recherche d'effet levier dans ces politiques d'intervention et d'investissement.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique et de responsabilités territoriales accrues, face aussi aux enjeux de développement économique et aux besoins d'équipements nécessaires pour satisfaire les besoins prévisibles d'une population en forte croissance, face enfin aux souffrances d'une population touchée par la pauvreté, la précarité, de jeunes en décrochage scolaire et en panne d'insertion professionnelle, les pratiques d'interventions à la carte et de saupoudrage inopérants doivent céder le pas à un pilotage stratégique et responsable, dans l'intérêt partagé de tous.

Le CESER Occitanie demande que la Région élabore et adopte une stratégie d'intervention territoriale qui garantisse la transparence des critères d'attribution des interventions financières et l'équité territoriale en matière de soutien au fonctionnement comme aux projets de développement, ainsi que l'efficacité de la dépense des deniers publics.

Le CESER Occitanie souhaite qu'un guide des aides existantes et de leurs modalités d'attribution soit édité à l'usage des acteurs socio-économiques et des collectivités.

Sensible à la démarche de prévision financière pluriannuelle et de prospective financière initiée par ces orientations budgétaires 2017, approuvant par ailleurs la volonté d'un haut niveau d'investissement défendue par ces intentions politiques, le CESER Occitanie suivra avec attention la stratégie financière et la politique d'investissement pluriannuelle qui seront mises en œuvre par la Région Occitanie et qui seront pour partie précisées dès son projet de budget primitif 2017.

## **EXPLICATIONS DE VOTE**





## EXPLICATIONS DE VOTE

### 1<sup>ER</sup> COLLÈGE

M. Serge VIALETTE pour le groupe Agricole  
M. Serge CRABIE pour le Collège 1

### 2<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

M. Jean-Jacques MINANA pour le groupe CGT  
Mme Anne-Marie ASSEMAT pour les groupes CFDT-UNSA  
M. Jean-Marie BEZ pour le groupe cgt-FO  
M. Gérard CASSAGNE pour le groupe CFTC  
M. Christian TERRANCLE pour le groupe Solidaires

### 3<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

M. Olivier-Ronan RIVAT pour le groupe ASSOCIATIONS  
M. Dominique MICHEZ pour le groupe SANTE ET COHESION  
SOCIALE

---

Suffrages exprimés : 193

**Pour : 162**  
Contre : 29  
Abstentions : 2

L'Avis a été adopté



## **CONTRIBUTION POUR LE GROUPE AGRICULTURE**

**Présentée par Monsieur Serge VIALETTE**

Madame la Représentante de la Région Occitanie,  
Mesdames Messieurs, chers collègues,  
Cher Président Jean-Louis CHAUZY,

Nous savons que tu es le premier défenseur de l'agriculture et de la ruralité sur ce territoire d'Occitanie et nous te remercions des propos que tu as tenus tout à l'heure dans ton introduction. C'est sans réserve bien sûr que l'agriculture votera ce rapport.

Nous sommes à la veille, Madame la Représentante du Conseil régional, de l'annonce d'un nouveau budget, le premier budget de la Région Occitanie. L'agriculture attend beaucoup de ce budget et des quelques engagements que nous avons pu prendre au sein de la commission Agriculture du CESER. L'agriculture souffre dans la totalité de ses filières, on en a parlé. Notre agriculture a besoin d'un projet, a besoin d'avenir. Le projet nous l'avons, il nous faut maintenant des engagements, notamment sur la politique de l'eau.

Il faut traduire toutes ces réflexions que nous avons pu avoir pour stocker de l'eau pluriannuellement, qui servira à tous bien sûr parce que l'eau est plurielle.

L'eau est environnementale parce qu'elle a besoin de soutenir nos rivières l'été.

L'eau est potable avec notre AUP (Autorisation Unique Pluriannuelle), l'Occitanie a besoin de stocker de l'eau vu le développement de cette région en matière démographique. L'eau est aussi touristique, on a besoin de stocker de l'eau pour le tourisme. En même temps l'eau est agricole et bien entendu nous souhaitons maintenant que se traduisent clairement les orientations politiques de la Région sur la politique de l'eau.

Nous avons besoin d'un aménagement foncier et d'une restructuration foncière liée à l'installation des jeunes agriculteurs, parce que vous le savez un métier qui n'installe pas est un métier qui disparaît et nous avons besoin d'un soutien

fort, d'une vision éclairée politiquement et financièrement de la Région pour soutenir cette politique d'installation et cette politique foncière des jeunes agriculteurs.

Des engagements financiers importants doivent être pris avec les diverses LGV qui vont traverser cette région, et nous avons là l'occasion de saisir une chance pour restructurer la politique foncière et récupérer des crédits sur ces grands aménagements pour mettre en place une politique d'installation fiable pour notre agriculture.

M. le Président, encore une fois **l'agriculture se retrouve dans ce rapport et le groupe Agriculture votera le rapport dans son intégralité.** Je vous remercie.

## CONTRIBUTION DU COLLEGE 1

---

### Présentée par Monsieur Serge CRABIE

Madame la Représentante de la Région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Chers collègues,

Bien évidemment, je souhaite saluer l'ambition du Conseil Régional. 2017 sera en effet l'année du 1<sup>er</sup> budget de la Région Occitanie.

Au travers de ses orientations budgétaires ambitieuses la Région souligne ses priorités :

L'accès à **l'emploi**, un **développement économique** partagé, un respect de **l'égalité des territoires** et un renforcement du **lien social**.

D'un point de vue économique, ces axes prioritaires s'appuient sur :

- ▣ Le secteur **Agro-alimentaire et la viticulture**,
- ▣ Le **Tourisme**, avec comme socle une volonté de coordonner et de professionnaliser les différents acteurs afin de pouvoir proposer un véritable plan stratégique et marketing.
- ▣ **L'économie de production, de service, et de proximité** en développant des dispositifs de soutien aux investissements, à l'innovation, à l'export et à l'intégration du numérique dans les entreprises.
- ▣ Et enfin l'économie liée à la **mer et au littoral**.

Ce positionnement augure une nouvelle impulsion pour le développement économique et humain.

Je voudrais mettre plus particulièrement l'accent sur certains sujets dans les domaines de l'économie, de la formation, du développement durable, de l'équilibre des territoires et de l'emploi.

Tout d'abord, nous nous félicitons des orientations en faveur de la **jeunesse et de la citoyenneté**.

Préparer l'avenir de notre Région en préparant les jeunes par la formation, l'accès à l'emploi est essentiel. Nous

saluons l'expérimentation dans 4 lycées des **budgets participatifs** et souhaiterions que cette expérimentation puisse être étendue aux CFA.

L'augmentation du nombre d'apprentis est une ambition à laquelle nous adhérons pleinement. Toutefois, il nous faudra également être attentifs à ce que le renouvellement du nombre de maîtres d'apprentissage pouvant accueillir et former des jeunes suive au même rythme.

Le développement des **micro-entrepreneurs**, qui concerne aujourd'hui près d'une entreprise sur deux en création, est un réel **frein au développement de l'apprentissage**. En effet, ces entreprises ne sont pas en capacité de participer à la formation des jeunes.

Il conviendra donc, avec les réseaux consulaires et les branches professionnelles, de réfléchir à la mobilisation des entreprises en faveur de l'accueil d'apprentis.

Les conditions d'accueil en CFA sont aujourd'hui satisfaisantes. L'adaptation de la **pédagogie à l'ère du numérique** est fondamentale. Des mesures spécifiques devront être prises, permettant d'accompagner les CFA vers cette transformation.

Nous saluons l'**engagement européen** de notre Région et particulièrement dans le domaine de la **mobilité des jeunes**. Compte tenu de l'impact positif de ses échanges sur l'employabilité de nos jeunes, il nous paraît indispensable de continuer dans ce sens.

En matière d'orientation, il conviendra de proposer des véritables **parcours de découverte des métiers** impliquant les entreprises et les jeunes. L'insertion professionnelle s'appuie sur des expériences-métiers réussies.

Le monde de l'entrepreneuriat est une force en perpétuel renouvellement. **Plus d'1 Français sur 3 envisage de créer ou de reprendre un jour une entreprise** ... soit un vivier de plus de 19 millions d'entrepreneurs en France. La région Occitanie se situe en 1<sup>ère</sup> position en matière de taux de créations d'entreprises, 15,2%. Le territoire régional affiche une forte vitalité entrepreneuriale et le

secteur artisanal connaît, dans l'ensemble, moins d'échec que dans d'autres métiers.

Par contre le constat est souvent plus nuancé. Il s'agit souvent d'une **inflation quantitative couplée à une déflation qualitative**. Le public des créateurs présente de manière de plus en plus prégnante des carences dans l'appréhension des métiers, de leur filière et de leur écosystème. **La liberté d'entreprendre ne doit pas être dissociée du droit à la formation.**

Il nous faudra donc être attentifs et soutenir en priorité les projets pérennes et placer les TPE sur le chemin du développement et de la structuration.

En matière de compétitivité, **l'innovation et le numérique** sont certainement une des voies à envisager. Ce qui est remarquable, c'est la compatibilité de la petite entreprise avec les évolutions actuelles. On a souvent présenté les caractéristiques de la TPE comme étant une limite, or il semble qu'elles soient une force. Toutefois, cette force doit pouvoir bénéficier d'un soutien ciblé dans chaque secteur d'activité.

**L'exportation** est une des autres voies de développement. Notre marge de progression est réelle. Si je prends pour exemple le secteur de l'artisanat, environ 30% des entreprises sont potentiellement exportatrices. Or, à peine 10% passent aux actes ! Il est donc nécessaire **d'impulser une véritable incitation à l'internationalisation.**

L'installation des **maisons de la Région** avec une intervention dans les domaines Eco / Form et de l'accompagnement des entreprises devra se faire en collaboration avec les acteurs présents sur le terrain, afin d'optimiser l'efficacité des intervenants.

En matière d'aménagement du territoire, nous saluons la volonté de convergence des politiques contractuelles territoriales et la promotion de pratiques innovantes et d'expérimentations.

C'est un formidable chantier pouvant mobiliser les énergies et les acteurs des territoires ruraux et de montagne.

Le volet foncier auquel la Région porte son attention est fondamental pour l'équilibre économique et humain de notre grande région. Il nous faut garantir à tout un chacun l'équilibre et l'égalité d'accès aux services quelle que soit leur implantation.

Et pour conclure, face aux générations futures, nous nous devons d'assurer une **transition écologique et énergétique** pour notre territoire. Le développement durable doit s'inscrire dans notre économie et faire partie des incontournables de nos entreprises.

On le voit, ces orientations ne sont pas que de simples chiffres sur un budget. C'est notre avenir, celui de nos enfants, que nous préparons.



## **CONTRIBUTION POUR LE GROUPE CGT**

---

### **Présentée par Monsieur Jean-Jacques MINANA**

Madame la Représentante de la Région  
Monsieur le Président du CESER  
Chers collègues...

L'avis du CESER manque autant de visibilité que le rapport sur les orientations budgétaires proposé par la Région Occitanie, qui renvoie les questions aux futurs schémas régionaux (SRDEII, SRADDET). L'avis du CESER ne se positionne pas sur les baisses structurelles des moyens de financement de la Région : Etat, dotation de compensation, CVAE, ...

En effet, les orientations budgétaires devraient permettre de clarifier les intentions politiques d'interventions de la Région dans les priorités qu'elle s'est fixées pour répondre aux besoins des populations.

Or le « catalogue » de bonnes intentions proposé par la Région désigne comme prioritaire l'ensemble des compétences de la Région et même au-delà. Le caractère pluriannuel des actions rend l'ensemble encore plus flou.

L'avis du CESER souligne un contexte économique mondial et européen très difficile, certes, mais élude totalement les responsabilités du gouvernement qui applique un budget d'austérité.

La réalité des moyens de financement est tout autre : pour la Région Occitanie, il manque 500 M€ par an pour assurer un niveau d'investissement répondant aux besoins sans recourir à l'emprunt, emprunt qui aggraverait le taux d'endettement de notre région qui avoisine déjà les 80%. La Région, elle-même, met en avant le risque d'étranglement des finances régionales à l'horizon 2019. Pour la CGT, il n'est plus possible à la Région de continuer à limiter les dépenses de fonctionnement sans altérer les missions de service public et les conditions de travail des agents territoriaux. Les transferts de missions de l'Etat, les nouveaux lycées, ..., demanderont au contraire plus d'emplois et de budget de fonctionnement. Le résultat sera donc

naturellement un autofinancement des investissements en baisse.

L'austérité de l'Etat sur son budget implique depuis 2014 une baisse drastique des dotations aux collectivités dont la Région : baisse de la DGF en 2017 de 40 millions€, baisse de la DC RTP de 27 millions€, ...

Dans un contexte où le PIB dépasse les 2.000 milliards d'euros, nous rappelons à ce sujet que les dividendes versés aux actionnaires représentaient 5 % du PIB au début des années 1980 et près de 25 % aujourd'hui soit plus de 400 milliards d'euros.

Pourtant, le gouvernement prévoit de dépenser 44 milliards€ pour financer le pacte de responsabilité à ces mêmes actionnaires, dispositif qui n'a toujours pas prouvé son efficacité vis-à-vis de la baisse du chômage et de la précarité. L'apport de ces milliards dans l'économie, et notamment dans les économies locales de proximité, aurait sans doute eu des conséquences plus fructueuses pour l'investissement et la relance de la consommation.

Comme le souligne l'avis du CESER, l'Etat doit rester garant de la péréquation financière entre les Régions. Pour la CGT, la compétition entre Régions « pauvres » ou « riches » d'ailleurs, n'est pas acceptable.

Pour faire cet avis, le CESER a manqué de temps et d'informations. Comment construire un avis sérieux et objectif en 4 jours pour 12 commissions ? Comment travailler sur du concret sans que les différents schémas soient finalisés ? Comment estimer les réalisations d'investissements en cours sans un point précis de l'avancée du budget 2016 et connaître ainsi les RAR (restes à réaliser) qui de fait s'imposent aux OB et BP 2017 ?

Le CESER se grandirait en refusant de travailler sous cette contrainte au risque de déplaire. Cela garantirait la démocratie et la neutralité souvent mises en avant par les conseillers.

Pour la CGT cette situation est voulue par la Région car rien ne l'empêche de mieux se préparer à une présentation des OB quelques jours plus tôt et avec plus de matière.

**Que de félicitations, que de bienveillance dans cet avis pour parler d'Orientations Budgétaires ! Le CESER n'est pas en campagne électorale, et n'a pas besoin de flagorner !**

Certes, cet avis est critique sur certains sujets, certes cet avis attend de voir le Budget Primitif pour mieux appréhender la politique qui sera mise en œuvre par la Région, mais pour la CGT, en l'état, cet avis est largement incomplet.

Tout comme les questions d'harmonisation entre les deux ex-Régions ne sont pas traitées, et renvoyées à plus tard.

**En conséquence, la CGT votera contre cet avis.**



## **CONTRIBUTION POUR LES GROUPES CFDT-UNSA**

**Présentée par Madame Anne-Marie ASSEMAT**

Madame la Représentante de la Présidente de la Région Occitanie,  
Monsieur le Président du CESER Occitanie,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers collègues,

C'est dans un contexte troublé politiquement, économiquement, socialement et écologiquement, que nous examinons les orientations budgétaires de notre Région et que nous sommes amenés à nous exprimer sur l'avis rendu par le CESER Occitanie.

La croissance mondiale s'essouffle, son contenu même semble obsolète et le commerce international se ralentit durablement. La volatilité des taux de change et le niveau élevé d'endettement privé fragilisent encore la stabilité financière. Tout cela pèse sur les intentions d'échanges et d'investissement au détriment des perspectives d'emploi.

Les instabilités et les tensions politiques qui sont à l'œuvre des Etats Unis à l'Est Européen et au Moyen-Orient sont nombreuses et dramatiques, sans parler du Brexit qui questionne l'avenir de la communauté européenne.

Dans le même temps, les engagements pris à la COP 21, déclinés en calendrier à la COP 22, vont être longs à produire leurs effets sur le climat, et les Régions doivent prendre toute leur place dans ce processus pour réussir :

- en dépensant moins de ressources naturelles,
- en privilégiant la compétitivité verte.

Ce sont les notions même de progrès et de bien-être qui sont interrogées par les citoyen.ne.s, les salarié.e.s.

Ces orientations budgétaires interviennent dans un contexte

- de renforcement des compétences des Régions françaises en matière de développement économique
- de transferts de compétences nouvelles issues de la loi NOTRe.

Les contraintes budgétaires qui pèsent sur les Régions sont nombreuses alors que leurs ressources sont peu dynamiques.

Comme le constate de récents travaux de l'INSEE Occitanie, il existe d'importants déséquilibres territoriaux en matière de développement, alors que la région dispose d'atouts et de potentialités économiques favorables à la création d'entreprises, d'emplois et de richesses.

La fusion budgétaire de nos deux ex-Régions s'est par ailleurs traduite par une situation financière saine, qui permet à la nouvelle Région Occitanie de recourir sereinement à l'emprunt, pour mettre en œuvre son programme d'investissements d'avenir.

La CFDT et l'UNSA, fortement attachées à l'investissement public et à sa planification se félicitent que la Région Occitanie s'oriente résolument dans une stratégie pluriannuelle et qu'elle l'exprime clairement dans les documents d'orientations budgétaires.

Le budget 2017 sera le premier budget régional de la grande région et traduira les ambitions et les priorités affichées dans ces OB.

Nous restons toutefois dans l'attente de la parution des nombreux schémas qui sont en cours de construction. Cela nécessitera une grande attention de notre part pour mesurer :

- si le projet est vraiment adapté à la nécessaire relance de l'activité régionale
- s'il permet de préparer un avenir durable.

La CFDT et l'UNSA se félicitent d'ores et déjà de l'affirmation des quatre objectifs déclinés et hiérarchisés qui apportent une réponse aux besoins les plus urgents de la population et à l'économie régionale, et qui recouvrent les compétences obligatoires et partagées.

Cependant la concrétisation réelle de ces intentions politiques ne pourra se mesurer qu'au travers du budget primitif 2017 et à l'aune du suivi que nous souhaitons effectuer de son compte administratif.

A ce titre et afin de mesurer la mise en œuvre de ces intentions nous serons particulièrement vigilants sur :

- **L'évaluation des politiques publiques...**

....qui ne doit pas se résumer à un simple état des lieux mais doit être construite en amont de la mise en place des politiques publiques et donner lieu à la définition de critères et de procédures basés sur une analyse des besoins et des enjeux.

Elle doit ensuite donner lieu à un bilan de chacune des politiques menées et des actions engagées par la Région.

Il est également d'une importance capitale que le résultat de ces évaluations soit largement diffusé.

Le CESER, conformément au rôle qui lui est dévolu par la loi, doit être associé à l'ensemble du processus décisionnel pour la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques régionales.

Soyons sûrs que, parmi d'autres, notre assemblée a une responsabilité pour redonner confiance aux citoyens, aux salarié.e.s, aux employeurs, dans la décision publique, eux qui doutent de son efficacité et de son effectivité.

- **L'harmonisation des dispositifs d'intervention financière de la Région Occitanie, la vérification de leurs pertinences et la garantie de leur transparence.**

- **La réalisation effective des transferts de compétence en matière de développement économique et le respect de la loi NOTRe sur le territoire régional et particulièrement dans les départements et métropoles.**

- **L'adoption et l'affirmation par la Région, dans ses politiques d'interventions et d'investissement, d'engagements financiers différenciés selon les**

**territoires, seule garantie d'un réel rééquilibrage territorial.**

Enfin nos organisations souhaitent un engagement clair et pluriannuel concernant la garantie par l'Etat des ressources financières de la Région. L'UNSA et la CFDT réaffirment la nécessité du maintien d'une péréquation entre Régions.

**L'avis du CESER sur les OB 2017 reprenant en grande partie nos interrogations, nos points de vigilance et nos demandes, nous le voterons.**



## **CONTRIBUTION POUR LE GROUPE cgt-FO**

---

**Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ**

Madame la Représentante du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Rapporteuse,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le discours politique est immodeste, la première des quatre grandes priorités des orientations budgétaires 2017 en atteste.

Cette première priorité est libellée : « assurer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi ».

Assurer l'égalité des chances, peut-être, encore que la chance dépende, au début du moins, du hasard de la naissance puis ensuite de celui des rencontres, du quartier d'habitation, de l'école fréquentée, de la qualité de ses professeurs et de tant d'autres choses, que le calcul des probabilités montre que cette fameuse et rebattue égalité des chances est, sinon impossible, du moins plus que très difficile à obtenir. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas y tendre, mais la promettre, c'est autre chose...

Et s'agissant d'assurer l'accès à l'emploi, à part l'ex-régime soviétique, avec les contreparties désastreuses en termes de libertés publiques que cela a produit, aucun pays aujourd'hui ne peut se prévaloir d'une telle mesure et pas plus la Région Occitanie qu'une autre. Il n'est d'ailleurs qu'à considérer les chiffres du chômage pour voir l'inanité d'une telle assurance.

De surcroît, l'argumentation associée au deuxième élément de ce thème, c'est-à-dire l'emploi, à bon droit prioritaire et très préoccupant bien que hors compétence de la Région, laisse à penser que la formation professionnelle, proprio motu, créerait des emplois. Or, c'est l'activité économique qui crée les emplois.

La formation professionnelle, hors les emplois de formateur, ne crée par elle-même aucun emploi.

Suivent trois autres priorités qui avec leurs sous-thèmes embrassent la totalité du champ d'intervention de la Région et qui, entre compétences exclusives et compétences partagées, semblent prendre en compte l'ensemble des activités économiques et sociales régionales et ont du mal à ne pas produire un effet catalogue.

On sent là comme une réminiscence de Prévert qui n'est certes pas la plus mauvaise des références mais même si c'est devenu une habitude en politique, considérer que tout peut se ranger dans des priorités est perturbant car avoir trop de priorités c'est n'en avoir aucune et quand tout est prioritaire, rien ne l'est.

Chacun sait que « qui trop embrasse mal étreint » et les chefs de gare qui ont déjà contribué à leurs corps défendant à un refrain délicat de la chanson française ne manqueront pas d'être intéressés par le texte des orientations budgétaires concernant le domaine ferroviaire en l'état actuel des diverses incertitudes de diverses natures de ce domaine et pourraient être tentés de transformer cet adage en « qui trop embrasse manque le train ».

Le bref mot de présentation des orientations budgétaires de la Région se clôt sur la référence au concept d'intérêt général. Mais comment comprendre cette référence alors que des majorités par hypothèse différentes proposent des politiques différentes au nom de ce même concept.

Ce qui est appelé intérêt général est en vérité seulement constitué par les propositions défendues par une majorité. La définition opératoire de l'intérêt général, c'est-à-dire de l'intérêt de tous, reste à construire...

Les intentions des orientations budgétaires 2017 de la Région Occitanie sont admirables et généreuses. Admirables parce qu'aucun domaine n'a été oublié et généreuses parce que tout y est présenté comme un progrès par rapport à la situation précédente.

C'est la suite du feuilleton budgétaire qui, dans le budget primitif à venir, nous dira si cette générosité des intentions trouvera les ressources sonnantes et trébuchantes pour la mettre en œuvre.

Le Groupe de la cgt-FO votera le Projet d'Avis.



## **CONTRIBUTION POUR LE GROUPE CFTC**

---

### **Présentée par Monsieur Gérard CASSAGNE**

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je tiens à remercier le personnel du CESER qui dans un temps très court a pu finaliser cet avis. Je n'oublierai pas de citer pour la Commission 11 Dominique-Marie FELIX et Noémie EYQUEM.

Après avoir discuté en début d'année du BP 2016 de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, il est temps aujourd'hui de donner notre avis sur les OB 2017 de la Région Occitanie.

La Région a beaucoup consulté les territoires et a lancé de nombreuses réunions pour préparer l'année 2017. De plus se sont tenus les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité et ont été initiés les Parlements de la Mer et de la Montagne. La CFTC ne peut qu'approuver cette approche démocratique afin que les administrés ou les élus des autres collectivités territoriales régionales soient parties prenantes des décisions de la Région au vu des nouvelles compétences de celle-ci.

En examinant le contenu des OB 2017, on trouve pour la première fois une projection à moyen terme des perspectives budgétaires tenant compte de la dernière loi de finances pour 2017. Ceci est particulièrement intéressant et permet de confirmer, si rien n'est fait, une baisse inexorable de l'autofinancement que dénonce depuis de nombreuses années la CFTC.

Dans ce document apparaît également une projection des prochaines actions que la Région compte mener sur cette même période. Cela permet de se placer dans une perspective et une dynamique.

Quand les arbitrages seront arrêtés après la déclinaison des différents schémas régionaux on devrait avoir une vue claire des actions de la Région pour 2017.

Sur les transferts de compétences je souhaiterais faire une remarque :

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont transférés des Départements vers la Région les transports routiers et scolaires, les infrastructures ferroviaires de transport, les ports départementaux et la gestion des déchets.

Pour financer ces nouvelles compétences, 25 % de CVAE sont transférés des Départements vers la Région, selon un principe de neutralité pour les collectivités. Pour ce faire, dans les départements de la région, sont créées 13 CLERCT (Commissions Locales chargées de l'Evaluation des ressources et des Charges Transférées) dirigées par le Président de la Chambre Régionale des Comptes.

On peut, d'une part, louer la rigueur de la méthode mais, d'autre part, déplorer que l'Etat ne se l'applique pas lorsqu'il transfère certaines compétences vers les collectivités territoriales, dont les Régions.

Pour le reste la CFTC approuve le contenu de cet avis.

Je vous remercie de votre attention.

## **CONTRIBUTION POUR LE GROUPE SOLIDAIRES**

---

**Présentée par Monsieur Christian TERRANCLE**

Madame la Représentante de la Région,  
Monsieur le Président du CESER  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom de Solidaires, j'aurais pu faire une déclaration d'ordre général sur les finances publiques et l'état de nos territoires.

Je vais faire beaucoup plus court.

Les délais de réflexion et d'échanges et ne serait-ce que les délais de lecture des documents ont tronqué l'idée même d'un quelconque débat.

Qui plus est au risque de vous agacer, Solidaires est écarté du Bureau du CESER et n'a donc même pas pu entendre la représentante de la Région.

Et pour couronner le tout, nous avons appris hier soir qu'il faudrait une clé USB pour que notre intervention soit intégrée aux débats de cette plénière.

Et bien tant pis si les nôtres ne le sont pas, vous entendez que nous considérons que les échanges et les écrits sur les orientations budgétaires de la Région ont tout d'une mascarade dans laquelle la « Société Civile Organisée » n'aura pas trouvé sa place.

Dans ces conditions, nous devons refuser de voter. Mais, sauf erreur de ma part, ce n'est pas prévu. Alors, Solidaires votera contre ce projet d'avis.





## **CONTRIBUTION POUR LE GROUPE ASSOCIATIONS**

**Présentée par Monsieur Olivier-Ronan RIVAT**

Madame la Représentante de la Région Occitanie  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et  
Environnemental Régional Occitanie,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs

J'interviens pour le groupe « Associations » du 3<sup>ème</sup> collège, composé des associations de : consommateurs, familles, parents d'élèves, sports, culture, jeunesse et éducation populaire, environnement, cynégétique, économie sociale et solidaire.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement du Président et du bureau de la commission 11. Nous remercions tout particulièrement l'engagement et la qualité du travail du rapporteur de cet avis, avis qui a permis, suite à de nombreux débats et échanges avec l'ensemble des composantes du CESER, de réaliser une synthèse constructive et opérationnelle.

Nous tenons à souligner l'importance pour notre groupe de cet avis sur les orientations budgétaires 2017.

La charte des engagements réciproques signée en février 2014 entre l'Etat, les représentants des collectivités dont les conseils régionaux, et le mouvement associatif, reconnaît le rôle essentiel tenu par les associations dans la société civile, réaffirme la force et l'intérêt de la relation partenariale en particulier avec les Régions au service de l'intérêt général, et propose les conditions de ce partenariat, notamment en termes de financement.

Aujourd'hui, l'enjeu est de la faire vivre, de la décliner, de la déployer à l'échelle de la région Occitanie. Le Premier Ministre met en place une mission chargée de l'évaluation au plan national de la mise œuvre de la charte et a demandé aux préfets

d'initier la déclinaison de ces engagements dans une dynamique de co-construction dans laquelle nous devons participer activement.

Le groupe « Associations » souligne l'importance que soit fait référence, dans les orientations budgétaires, à la charte.

De même, la loi ESS, reconnaît aux Régions le rôle d'animatrices et de soutiens sur leur territoire.

A la lecture du document des OB ce soutien à l'ESS apparaît diffus et imprécis.

Nous souhaitons dès le budget 2017 que cette dimension soit mieux prise en compte.

Le rapport rappelle le contexte économique régional favorable que nous rencontrons, l'attractivité de la région Occitanie, la croissance de son PIB et la qualité de ses filières et de ses entreprises.

Il rappelle également la nécessité d'une politique de rééquilibrage et d'investissements structurels.

Les attentes du secteur associatif sont fortes.

Faut-il rappeler le rôle des associations comme vecteurs d'innovation mais aussi de lien social dans notre société ?

En effet que serait la vie sans les associations au regard de ces champs d'intervention, au regard de son maillage territorial et aussi de son rôle en matière éducative, sociale, culturelle et citoyenne ?

Nous attendons la Région sur ces soucis d'équilibre territorial et de solidarité sociale.

Sa volonté de prendre en compte et de répondre à tous les besoins du territoire et de leur particularité, concernant l'ensemble des domaines de compétences de la Région est à saluer. C'est vrai pour les compétences obligatoires, il doit en être tout autant pour les compétences partagées : culture, sport, tourisme et éducation populaire.

La démarche de co-construction que je rappelais dans le cadre de la charte doit se décliner en Occitanie, avec l'Etat, le Conseil Régional et le Mouvement Associatif.

La diversité de nos actions oblige à prendre en compte la diversité des champs concernés : formation, emploi, apprentissage, logement, vie quotidienne, environnement, culture, sport, tourisme, loisir, mobilités internationales, éducation, engagement.

La Présidente, Carole Delga, a annoncé en particulier une ambition inédite pour la jeunesse ou encore pour le soutien des têtes de réseaux régionales associatives.

Mais comment, cette ambition se traduit-elle budgétairement pour les acteurs associatifs et comment seront-ils associés à cette réflexion?

Notons pour exemple notre regret de ne pas voir mentionné, dans la politique régionale concernant la transition écologique et énergétique, le soutien du Conseil Régional, aux acteurs associatifs de l'Education à l'Environnement et de Protection de l'environnement, relais incontournable des politiques publiques en matière d'Environnement.

Le groupe « Associations » sera donc tout particulièrement attentif aux moyens qui seront alloués et à la manière dont cette co-construction sera élaborée.

Les différents schémas de développement que la Région met en place doivent intégrer l'ensemble de ces champs sans s'apparenter à une réduction de budgets et sans désengagement et nécessiteront pour certains des financements supplémentaires.

Enfin, de même que nous demandons à être associés à l'ensemble du processus de co-construction, nous partageons le souhait du CESER d'être associés à l'évaluation des politiques de nos champs d'action.

Pour finir et ainsi que l'a souligné Philippe Jahshan, Président du Mouvement Associatif :

« La voie associative est une voie d'avenir. Elle constitue une clé pouvant répondre aux trois problématiques auxquelles nous sommes confrontés en définitive : celle d'une économie dynamique et durable, celle du lien social, solidaire et sociétal indispensable à soutenir, à nourrir, à recréer là où il s'est abîmé, et enfin celle de la démocratie et de l'esprit civique »

**En conclusion, le groupe « Associations » votera l'avis du CESER.**

## CONTRIBUTION POUR LE GROUPE SANTE ET COHESION SOCIALE

Présentée par Monsieur Dominique MICHEZ

---

Monsieur le Préfet,  
Madame la Représentante de la Présidente du Conseil Régional  
Monsieur le Président du CESER  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

J'interviens au nom du groupe SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE, seconde composante du 3<sup>ème</sup> collège du CESER représentant : les organisations représentatives des retraités ; la Croix Rouge française ; l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé ; les caisses d'assurance retraite, assurance maladie, allocations familiales, les personnes en situation de handicap et leurs familles ; les fédérations hospitalières du 3<sup>ème</sup> collège ; la FNARS ; l'URIOPSS ; le CREA I ORS Languedoc Roussillon et la Mutualité Française.

Je voudrais saluer le projet d'avis de la commission finances, pour le travail clair et concis sur les orientations budgétaires, qui dégage des pistes de réflexions intéressantes et pose des questions dont nous espérons la réponse lors de la présentation du budget.

Nous insisterons sur quatre points spécifiques:

- Tout d'abord sur l'ACCESSIBILITÉ à la santé : nous ne reviendrons pas sur la suppression du numerus clausus, ni sur la nécessité d'évaluer les implantations de MSP (maison de santé pluridisciplinaires) dont nous vous avons entretenus lors de précédentes plénières. Mais nous insisterons sur la nécessité de mettre tout en œuvre avec l'ARS pour garder une offre médicale de proximité tant sur le premier recours qu'au niveau des établissements de santé.
- Ensuite, sur l'EGALITE AU NIVEAU DES TERRITOIRES. Il nous paraît là aussi important que le Conseil Régional

mette en place des systèmes d'aide différenciée dans l'application de ses politiques pour corriger le fossé entre les territoires ruraux et les Métropoles en matières de santé.

- Enfin, nous partageons l'orientation de la commission 10 dans son futur avis sur LOGEMENT ET COHESION SOCIALE de mettre en place des politiques de renforcement de l'offre de logements sociaux pour répondre à la pression des besoins.
- Le groupe SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE reste préoccupé par la confirmation des raccourcissements de délais pour les Ad'AP, (agenda d'Accessibilité Programmé) pour les transports ferrés et routiers et les lycées pour l'ensemble de la région Occitanie.

Le groupe SANTÉ, COHÉSION SOCIALE votera l'avis.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.







**CONCLUSION DE MADAME MERCIER**  
**REPRESENTANTE DE LA PRESIDENTE DE LA REGION**  
**OCCITANIE / PYRENÉES-MÉDITERRANÉE**

Bonjour à tous. Merci de m'accorder votre temps de déjeuner pour que je puisse avoir ces deux heures pour vous répondre... je vous rassure, mon temps de réponse sera assez bref, mais beaucoup de choses ont été dites.

Je voudrais d'abord vous dire que je suis ravie que notre Présidente m'ait demandé de la représenter aujourd'hui ; c'est la première fois que je participe à vos travaux et je dois dire que j'ai apprécié la façon dont se déroulent vos travaux, la qualité des interventions, la qualité des interventions de chacun des groupes. Il est important pour nous d'écouter vos avis.

Vous avez rappelé le contexte, je vais simplement le balayer avec entre autres le délai très court qui préside vos travaux et les nôtres. La déléguée aux Finances, Claire FITA, vous a présenté l'ensemble du débat d'orientations budgétaires le 15 novembre. Vous avez travaillé, c'est intéressant, et je dois vous féliciter pour la qualité du document qui nous a été remis, effectivement ce n'est pas aisé de travailler de façon efficace dans un temps aussi court.

Pour ma part, pour vous répondre j'ai eu ce document hier après-midi, donc je vais essayer de vous répondre au moins sur certains points et en général sur l'ensemble des remarques qui ont pu être faites, mais compte tenu des délais très courts qui me sont impartis vous m'excuserez de ne pas répondre sur l'ensemble des remarques qui ont été faites. Bien évidemment dans le cadre du Budget primitif et des avis que vous avez à donner, nous allons tenir compte de ces avis et des réponses seront apportées d'une façon ou d'une autre à l'ensemble de ce document.

Je comprends, et nous sommes dans le même cas, qu'il y ait une certaine frustration puisque vous avez choisi, et vous l'avez rappelé cela n'avait pas été le cas l'an dernier, de donner un

avis sur ce débat d'orientations budgétaires. Il y a un aspect frustrant parce que les dispositifs que nous allons mettre en place devront être détaillés et c'est là-dessus que vous donnerez un avis dans le budget primitif. Je comprends cette frustration, notamment dans le contexte où vous attendez tous beaucoup de l'harmonisation du dispositif, cela a été dit à plusieurs reprises et souligné dans le document. Bien évidemment, nous avons pris l'engagement de mettre en œuvre cette harmonisation des dispositifs dès le budget 2017. Ce sera fait et présenté dans le budget primitif.

Je voudrais rappeler que nous avons mené plusieurs actions et plusieurs schémas en même temps. Vous l'avez rappelé, le schéma régional de développement économique, d'internationalisation, de l'emploi, nous sommes en phase finale en train de rédiger des fiches et faire des propositions qui vous seront présentées lors des Grandes Assises de la croissance et de l'emploi le 12 décembre, vraisemblablement à Toulouse, et c'est à ce moment-là que la première présentation de cette grande vision stratégique et programmatique de la Région va vous être présentée. Ensuite nous en tirerons les conséquences dans le budget primitif. Nous sommes au bout de ce parcours, je pense qu'il est important que vous puissiez donner un premier avis, même si vous n'avez pas l'ensemble de ces éléments, de la même façon que nous Conseillers régionaux nous n'avons pas l'ensemble de ces éléments.

Je voudrais aussi rappeler que nous avons fait le choix de mener le schéma régional de la formation professionnelle en même temps que le schéma régional de développement économique parce que pour la Présidente Carole DELGA les schémas de l'emploi, de développement économique, d'internationalisation et de la formation professionnelle ne font qu'un.

Je souhaite souligner qu'il y a aussi un volet important à la fois dans notre région et dans notre politique régionale sur le tourisme, le démarrage du schéma sur le tourisme a été fait la semaine dernière à Albi avec les Assises. Nous nous sommes engagés, après concertation de l'ensemble des professionnels concernés, à présenter à l'ensemble de l'écosystème notre

programme sur le tourisme, en tout cas un programme harmonisé, au mois d'avril mai 2017.

Nous sommes, et vous et nous, dans un dispositif de calendrier très contraint, c'est l'engagement que nous avons pris, je rappelle la vision de la Présidente « pas d'année blanche ». Je comprends votre impatience sur les dispositifs, mais sachez que nous travaillons de façon ardente sur l'harmonisation de ces politiques et de ces dispositifs, pour l'ensemble cela devrait être fait.

Je ferai un point particulier sur les transports, puisque vous savez que nous récupérons des Départements la compétence transports au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les schémas de chacun des 13 départements étaient très différents, l'harmonisation du schéma transports se fera au cours de l'année 2017, évidemment après prise en compte, car nous sommes dans la phase de discussions, du transfert de compétence entre départements et région. Voilà pour l'introduction que je voulais faire.

Deux mots, même si j'y reviendrai, comme nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires incarné par des aspects financiers, je voudrais insister sur les grandes lignes. Nous avons la chance d'être dans une région dans laquelle nos prédécesseurs ont laissé une situation financière saine. Cela a été dit, nous avons un taux d'épargne dans cette région qui est supérieur à la moyenne nationale, ce qui veut dire, si on fait simple, que nous avons une capacité d'investir et une capacité d'autofinancement importantes ou du moins supérieures à la moyenne nationale.

Nous avons par ailleurs une capacité de remboursement de l'endettement qui est aujourd'hui de l'ordre de 3,5 (an). Il y a eu un débat et j'ai entendu les remarques des uns et des autres sur notre capacité à s'endetter. Effectivement, nous avons fait le choix, c'est un choix assumé, d'un recours à l'emprunt pour pouvoir investir de façon plus importante, pour avoir une politique d'investissement ambitieuse. L'idée sur la mandature est d'investir 1 milliard de plus que ce qui a été fait jusqu'à présent.

Nous avons des investissements importants à faire, cela a été précisé, en matière énergétique, en matière de transports, en matière d'infrastructures, il y a toute une politique d'aménagement du territoire à mener, cela a été fait sur les ports par exemple, mais il y a encore beaucoup de choses à faire. Nous aurons une politique ambitieuse et la Présidente affiche une ambition forte en matière d'investissement, je voulais le rappeler en préambule.

Dans notre débat d'orientations budgétaires, nous avons une ambition forte en matière d'investissement et nous avons fait le choix de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Maîtriser les dépenses de fonctionnement ne veut pas forcément dire les baisser, nous avons une région de la taille d'un pays, nous porterons une attention particulière aux dépenses de fonctionnement, mais nous avons des programmes d'intervention importants, notamment en matière d'emploi et d'égalité des territoires.

J'entends les commentaires sur les listes à la Prévert, le catalogue, je préfère les listes à la Prévert c'est un peu plus poétique... Nous avons une région qui est à l'échelle d'une nation, donc comment faire pour ne pas faire ce que vous appelez un catalogue ou une liste à la Prévert tout en n'oubliant personne ? Le champ d'intervention et la couverture de ce que nous avons à faire sont importants. Ne nous accusez pas, en tout cas pas dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires, faites-vous votre opinion lors du Budget Primitif et voyez les organisations de politiques d'intervention que nous allons faire pour vous faire une idée.

Vous pourrez me faire le même reproche quand j'aurais terminé mon intervention, je ne pourrais pas vous répondre sur l'ensemble des points qui ont été évoqués, le champ des compétences est trop large.

Nos quatre priorités ont été rappelées, je vais revenir très rapidement dessus. Assurer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi ; promouvoir un développement économique partagé, créateur de valeurs et source de progrès social ; garantir l'égalité

des territoires et la préservation de notre environnement ; renforcer le lien social et les solidarités. À travers ces quatre priorités, je pense qu'on donne un message fort en matière d'emploi et de solidarité, et je ne voudrais pas laisser dire qu'on ne donne pas de priorité. La priorité des priorités c'est l'emploi, et si vous voulez que je le redise, c'est là-dessus que je voulais vous répondre, l'emploi est notre priorité. S'il y en a une, c'est l'emploi.

Je suis aussi passionnée que certains d'entre vous !

Une fois que j'ai dit que la priorité était l'emploi, je vais répondre à quelques-unes des remarques qui ont été faites sur l'éducation et la formation professionnelle. Sur l'apprentissage et la formation professionnelle, je pense que vous connaissez les chiffres clés. Je vais reprendre votre remarque sur la formation professionnelle qui ne crée pas d'emplois, mais ce n'est pas une critique de ma part. Je suis moi-même issue de la société civile, je suis issue du monde économique, oui on pourrait le dire comme cela, sauf que quand on s'occupe de la formation professionnelle c'est quand même plus de 600 M€ que la Région met sur la formation professionnelle, on s'occupe avant tout de l'adéquation des besoins et de l'offre. La formation professionnelle dans l'absolu ne crée pas d'emplois, bien sûr c'est le développement économique qui crée de l'emploi, mais avant tout notre rôle sur la formation professionnelle est capital parce qu'il permet de comprendre quels sont les besoins du territoire et de former des jeunes par rapport à ces besoins.

Je rappelle aussi que nous vivons des mutations économiques très importantes, nous sommes tous interrogatifs par rapport à cela, et c'est aussi notre rôle de travailler sur l'employabilité. Donc le fait de mettre en œuvre des moyens adaptés sur la formation professionnelle, c'est aussi répondre à l'ensemble de ces mutations économiques qui nous plaisent ou pas, mais que nous subissons. C'était important, me semble-t-il, de le rappeler. J'ai vu les remarques dans votre avis au sujet de notre programme sur l'apprentissage qui était peut-être trop ambitieux puisque nous souhaitions à la fin de notre mandat avoir 40 000 apprentis. Cela veut dire 1 000 apprentis de plus par an. Face aux défis et en même temps face aux succès de l'apprentissage,

puisqu'on sait que les taux d'insertion des jeunes qui sont en apprentissage sont bien meilleurs, on atteint des taux de 85 %, donc face aux défis auxquels nous devons faire face, face aussi à l'afflux de populations dans nos territoires, 50 000 nouveaux habitants par an, dire que nous voulons 1 000 apprentis de plus par an nous semble tout à fait possible.

Nous pouvons dire que c'est possible parce que nous l'avons démontré dans le passé. Depuis 2004, nous avons pu faire 22 % de plus sur l'apprentissage grâce au partenariat de la Région avec des syndicats et des consulaires, il y a un réseau très fort pour que le système d'apprentissage soit le système de tous. Donc il me semble que 1 000 apprentis de plus par an est ambitieux, mais atteignable. En tout cas, c'est bien notre ambition.

Vous avez aussi souligné le sujet de l'harmonisation des dispositifs. Je voudrais vous rassurer, c'est quelque chose que nous savons faire. Sur les contrats d'apprentissage, notamment avec les consulaires, avec les CFA, ce sont des contrats qui sont conclus pour des durées de cinq ans. Ces contrats sont en cours. En 2017, nous allons discuter de ces contrats, évaluer la politique publique que nous avons mise en œuvre, à la fois de façon qualitative et de façon quantitative. Bien évidemment, les prochains contrats qui seront signés pour mettre en œuvre cette politique ambitieuse le seront aussi par rapport à des objectifs qualitatifs qui sont déjà en place, sur lesquels nous avons des évaluations. Il ne faut pas laisser penser que nous n'avons pas d'évaluation de ces schémas et de cette politique sur la formation professionnelle. Au cours de 2018, les contrats concernant la formation professionnelle seront rediscutés et harmonisés.

J'ai été étonnée de vos inquiétudes en matière d'harmonisation sur l'école de la deuxième chance. S'agissant d'un dispositif très important en matière de solidarité et d'aide aux jeunes qui n'ont pas de qualification, je voudrais en dire deux mots. Certes nos deux ex-Régions avaient un dispositif qui peut vous paraître différent, 9 écoles de la deuxième chance en ex-Région Languedoc-Roussillon, une école à Toulouse pour ex-Midi-

Pyrénées. D'abord je précise que nous allons ouvrir une antenne de l'école toulousaine à Onet-le-Château pour étendre le dispositif sur l'ensemble du territoire, ensuite ce n'est pas parce que d'un côté il y avait 9 écoles et de l'autre une seule que nos dispositifs ne sont pas équivalents.

Il y a bien une seule et même politique sur les écoles de la deuxième chance. C'est un label national qui est donné, la Région est chef de file et pilote ces écoles. Ce sont plus de 1 500 jeunes sans qualification que nous formons et que nous essayons d'amener vers l'emploi avec un taux de succès qui est supérieur à la moyenne nationale, c'est un taux de 55 %. C'est important compte tenu du profil des jeunes qui sont dans ces écoles de la deuxième chance, 55 % de sortie positive pour ces jeunes. Soyez certains que nous allons maintenir ce dispositif et soyez certains qu'il n'y a pas de sujet en tant que tel d'harmonisation, car encore une fois c'est un label national, l'ensemble du dispositif d'un côté et de l'autre sera maintenu, et c'est bien le même dispositif.

Je ne veux pas être trop longue, je voudrais vous laisser le temps de déjeuner, vous avez soulevé dans l'harmonisation des dispositifs un sujet qui me paraît très important et qui nous paraît très important avec des questions pertinentes sur tout ce qui est information et orientation. C'est un vaste sujet, un sujet très important, un sujet plus difficile, car c'est un sujet récent, la Région ne porte cette compétence que depuis 2014.

L'harmonisation du dispositif en matière d'achat de formations et de formation professionnelle, je pense que nous savons faire, je suis même convaincue que nous savons faire. Sur l'orientation, il y a une réflexion importante à mener sur la mise en place de ce service public régional que nous avons à faire, vous l'avez rappelé dans votre avis des dispositifs assez différents avaient été mis en place entre les deux Régions ex-Midi-Pyrénées et ex-Languedoc-Roussillon.

Sur le territoire de l'ex-Région Midi-Pyrénées, c'est un peu plus de 130 personnes avec des maisons et des pôles territoriaux qui avaient été mis en place, alors que sur le territoire de l'ex-Région Languedoc-Roussillon c'était une organisation avec une

quinzaine d'agents qui étaient dans un mode d'animation d'un réseau territorial plutôt que dans une façon de faire directement. La Présidente est intervenue cette semaine sur ce dispositif en précisant que c'était bien sûr un dispositif que nous allions étudier, en précisant aussi que nous allions maintenir les emplois qui sont existants dans le cadre de ce dispositif que nous allons étendre et qu'il allait y avoir, dès janvier 2017, un groupe de travail avec les personnes qui sont dans ce dispositif pour redéfinir l'ensemble des priorités et l'organisation de ce nouveau service public d'aide à l'orientation. Voilà ce que je voulais dire sur cette partie-là qui est bien sûr très importante parce que l'orientation est le premier pas de nos jeunes vers l'emploi.

Vous avez beaucoup parlé, mais je ne m'étendrai pas très longtemps pour ne pas être trop longue, sur les outils numériques et les harmonisations nécessaires à faire. Bien évidemment c'est une priorité, n'oubliez pas que notre vision des outils numériques est simplement « l'ordi pour tous », c'est évidemment une priorité. L'innovation est une priorité pour nous dans l'ensemble des secteurs, et c'est avant tout une priorité sur le contenu. Cela concerne la formation initiale et aussi la formation professionnelle. Quand vous regarderez le budget 2017, vous verrez que nous avons des programmes expérimentaux concernant les contenus numériques, et dans le budget 2017 vous verrez le maintien des programmes expérimentaux sur l'ensemble de cette transformation digitale.

C'est difficile de ne pas être trop longue par rapport à tout ce qui a été évoqué, c'est frustrant parce que c'est difficile de répondre sur l'ensemble. Deux mots sur le développement économique, oui c'est l'économie qui crée des emplois. La Région étant chef de file sur l'économie, nous avons la lourde charge de la programmation pour les cinq prochaines années et de la coordination de l'ensemble des actions qui sont faites sur ce domaine-là.



Le plan Marshall je n'y reviens pas, vous avez évoqué son impact sur l'emploi, 880 M€, la moitié a déjà été engagée. J'ai vu quelques commentaires sur le fait que vous n'aviez pas la liste des programmes qui ont déjà été mis en œuvre, en l'occurrence elle est disponible, donc je pense que vous pourrez vous prononcer assez facilement là-dessus.

Je tiens à redire, puisque cela a encore été souligné, que sur l'harmonisation des dispositifs d'aide aux entreprises, il y aura bien une harmonisation de l'ensemble de ces dispositifs avec un grand programme lié à l'entrepreneuriat. Finalement sur cette ex-Région, nous avons été, je crois, assez forts sur l'accompagnement de la création et de l'innovation. Il y avait un programme assez pertinent, sur l'ex-Région Midi-Pyrénées, sur l'accompagnement de l'industrie et sur comment on accompagne les belles PME vers l'international et vers le stade de ce qu'on appelle « les gazelles », les ETI.

Dans le cadre de l'harmonisation de notre politique de développement économique, j'ai presque envie de dire que nous allons prendre le meilleur de chacun des dispositifs et que cela va faire un programme général d'accompagnement à l'entrepreneuriat, qui ira de la TPE jusqu'à la grande entreprise, de la TPE jusqu'à l'ETI, en passant bien sûr par tous les dispositifs d'accompagnement à l'innovation et, vous le savez aussi, l'accompagnement à l'artisanat qui est un sujet cher au cœur de notre Présidente, on a aussi un programme sur l'artisanat d'art. La création d'emplois se fait aussi dans les TPE, et il est très important d'accompagner l'innovation et les très petites entreprises à la création d'emplois dans tous les secteurs.

Sur le tourisme j'ai dit deux mots, je n'y reviens pas.

Sur l'agriculture j'ai bien entendu, et vous savez que la Présidente, puisque vous la rencontrez régulièrement, soutient de façon massive l'agriculture. La situation des jeunes agriculteurs à l'installation est compliquée, le niveau de vie des agriculteurs est faible nous le savons, donc il va y avoir un accompagnement très important de cette filière. Je voudrais rappeler que la Région est chef de file maintenant des fonds FEADER et que c'est 1,8 milliard sur les cinq prochaines années

qui va permettre l'accompagnement de ces programmes. Bien sûr pour les filières bio, on sera la première région sur la filière bio, mais ce n'est pas seulement le bio, c'est aussi l'accompagnement de l'ensemble de la filière et notamment des secteurs qui ont beaucoup souffert cette année dans notre région Occitanie.

Nous avons une politique ambitieuse sur les énergies. Beaucoup de remarques ont été faites sur le plan littoral 21, sur notre vision de la croissance bleue, je n'y reviens pas.

Par rapport à tout ce qui a pu être dit sur les associations, je voudrais rappeler qu'en matière associative et de façon générale en matière d'équité des territoires et de solidarité, nous avons un programme ambitieux.

Sur la politique culturelle, ce sont les associations qui sont à la manœuvre et le budget de la Région est un des plus forts des Régions françaises avec 3 % consacrés à la politique culturelle. Notre Présidente s'est engagée à maintenir ce niveau d'investissement sur la politique culturelle.

Beaucoup de choses aussi sur le sport, parce que le sport c'est aussi aller chercher les jeunes, c'est une véritable politique de solidarité. Nous avons bien précisé que c'était le sport pour tous avec un soutien à l'ensemble des petits clubs sportifs et pas seulement la politique du sport de haut niveau. Il s'agit donc d'une politique ambitieuse pour s'occuper des jeunes, que ce soit sur la culture ou sur le sport, et bien sûr sur l'éducation, tout cela en fait partie.

En guise de conclusion pour revenir sur le débat d'orientations budgétaires, sur cette partie financière, de façon assez rapide, je vous rassure, juste avant le déjeuner c'est toujours difficile de parler de chiffres.

Je voudrais rappeler que ce débat d'orientations budgétaires comporte beaucoup d'incertitudes. Vous l'avez dit, incertitude liée au contexte international, incertitude liée au contexte national, le taux de reprise économique, les présidentielles, c'est une chose. Pour ce qui nous concerne, cela a un impact direct sur le budget de la Région notamment sur les recettes. Je

voudrais, même si cela a été dit, vous faire prendre conscience que l'ambition forte sur notre programme d'investissement et sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement que nous prévoyons se déroule dans un dispositif contraint et surtout avec des incertitudes fortes sur les recettes. Je vous dis cela aussi pour vous dire que bien sûr nous nous questionnons sur l'autonomie fiscale des Régions.

Pour faire simple, nous avons « la main », si vous me permettez cette expression un peu hasardeuse, sur les cartes grises et sur la TICPE qui encore est encadrée. Globalement ce n'est même pas 12 % des recettes qui sont à peu près à la main des Régions. Faire un budget ambitieux dans ce contexte, vous l'avez rappelé, de baisse de la DGF de 40 M€ est une véritable difficulté. Les chiffres ont été rappelés.

Je voudrais redire aussi toute la difficulté pour nous concernant les recettes liées aux transferts de compétences ; il y a aussi le volet transferts de compétences liés à la loi NOTRe, l'application de la loi NOTRe avec deux sujets, un sujet lié aux transports, un sujet lié au développement économique, transferts de compétences entre les Départements et la Région.

Le transfert de compétence sur les transports est encadré, donc en gros la Région aura les ressources et les dépenses, même si nous sommes en train de formaliser de façon précise dans le cadre des commissions entre la Région et les Départements, c'est à peu près 250 M€ de budgets qui vont être transférés à la Région avec les charges.

Concernant le développement économique, puisque nous sommes chefs de file et porteurs de ce budget, il y aura un transfert budgétaire en face, mais les choses sont un peu moins précises. Il faut rappeler que c'est entre 25 et 40 M€ qui vont être transférés, pour lesquels nous devons avoir des précisions et des harmonisations. Cette phase sera arrêtée d'ici la fin de l'année avec les Départements. Je voulais juste souligner cet aspect des recettes et que vous compreniez cette incertitude, on est dans un débat d'orientations budgétaires, c'est bien sûr lié à nos orientations et à notre budget primitif pour 2017, mais c'est aussi en fonction des résultats de l'élection présidentielle et cela va peser sur le budget des prochaines années.

Dans la loi de finances 2017 si c'est confirmé, il est question d'un transfert de la DGF qui serait plutôt financée par une part de TVA, ce qui, même si cela doit être confirmé, n'est pas reçu d'un bon avis par tout le monde. Pour notre Région Occitanie, cela pourrait être une bonne chose puisque nous sommes dans une région dynamique qui crée de la richesse économique. La dynamique liée à la TVA pourrait être favorable à nos recettes si effectivement une part de nos recettes était basée sur la TVA. Plusieurs hypothèses nous ont été présentées sur les dépenses et sur le plan d'investissement, cela vous a été présenté le 15 novembre, vous l'avez rappelé, par Claire FITA.

Au nom de la Présidente et en mon nom, puisque je suis moi-même expert-comptable, je pense pouvoir dire que j'ai un avis éclairé sur l'équilibre de ce budget ; plusieurs hypothèses vous ont été présentées et dans ce cadre-là il est important que vous compreniez que nous avons un plan d'investissement ambitieux, plus d'un milliard d'investissement sera fait sur la prochaine mandature avec une maîtrise des dépenses et même si nous avons recours à l'emprunt dans un taux tout à fait acceptable au regard des critères de la Caisse des Dépôts et de la BEI qui sont nos prêteurs, en tout état de cause cela augmentera notre capacité de désendettement. On peut avoir une vision ou pas de ce que doit être l'investissement d'une Région, il est important qu'une Région emprunte sur le marché, surtout auprès de la BEI, mais il faut que le ratio sur notre capacité de désendettement qui est très important soit conforme. Dans les scénarios les plus probables que nous avons faits, on serait, en fin de mandat, à un ratio autour de 5 à 7, cela veut dire, pour être claire, qu'il nous faudrait 6 à 7 ans pour rembourser notre dette avec notre capacité d'autofinancement, ce qui est un ratio tout à fait acceptable puisque le taux maximum accepté est autour de dix ans.

Il est important que vous compreniez que nous avons effectivement une politique ambitieuse avec un plan d'investissement très important qui nous permet d'avoir encore une fois cette politique ambitieuse, mais qui n'obère pas le prochain mandat. Voilà le message que je voulais vous porter en conclusion, merci de votre attention, merci de vos travaux.

## **CONCLUSION**

### **DU PRÉSIDENT JEAN-LOUIS CHAUZY**

### **DU CESER OCCITANIE**

Je tiens à remercier Madame MERCIER s'exprimant au nom de la Présidente de la Région, de nous avoir présenté les choix politiques et financiers de l'Exécutif, le travail d'harmonisation et de clarification des politiques des deux ex-Régions pour préparer le budget primitif 2017. Je la remercie également de nous avoir répondu sur les points critiques aux questions de notre avis.

Je rappelle à l'assemblée et à toutes les organisations qui en sont membres que c'est le Bureau qui, à l'unanimité, a voté le principe d'un avis du CESER sur les OB pour mieux préparer ainsi le travail sur le projet du budget en janvier 2017.

Je rappelle aussi que ce n'est pas le Bureau du CESER qui prépare les avis mais les commissions, dans le cadre budgétaire c'est la commission 11 « Finances – Politiques Contractuelles », présidée par Bruno LAFAGE, qui a travaillé en associant les bureaux des commissions à la préparation de l'avis.

Nous connaissons tous la règle que je rappelle encore aujourd'hui : le décret fixe à 12 jours le délai d'envoi des documents pour la Région, à ses conseillers et au Président du CESER. Mais comme vous le savez, le CESER ne vote pas le rapport de la Région, il doit exprimer un avis sur ce texte... il faut donc en quelques jours écrire un texte soumis à amendements par les conseillers. Les amendements sont arbitrés par la commission concernée, la commission 11, et l'assemblée débat et délibère.

Dire aujourd'hui qu'il fallait boycotter la procédure, c'est dire l'inverse de la position exprimée lors du Bureau du 3 octobre.

C'est une position dangereuse que de renoncer à s'exprimer sur une consultation obligatoire, cela ne peut que renforcer ceux qui réclament encore la suppression de la fonction consultative et des corps intermédiaires...cela se retournerait contre nous !

Malgré l'urgence nous devons tous accepter les règles et travailler...il faut aussi savoir se référer au rapport très élaboré (1 an de travail) qui exprime sur toutes les thématiques la position du CESER.

C'est notre vision de la région à l'horizon 2030.

Vous verrez que nous n'avons pas besoin d'avoir à rediscuter ce qui a été voté le 24 mai 2016.

La contribution du CESER votée aujourd'hui est une contribution utile. Les propositions de la Présidente de la Région de procéder à 1 milliard d'euros supplémentaire d'investissement en ayant recours à l'emprunt (auprès de la BEI) correspondent à la fois à une nécessité pour relancer la croissance et à une proposition déjà exprimée par le CESER.

Je vous remercie.







## GLOSSAIRE

<b>Ad/AP</b>	Agenda d'Accessibilité Programmée
<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>AIO</b>	Accueil, Information, Orientation
<b>ANR</b>	Agence Nationale de la Recherche
<b>AUP</b>	Autorisation Unique Pluriannuelle
<b>BP</b>	Budget Primitif
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CDD</b>	Conseil De Développement
<b>CESER</b>	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
<b>CGCT</b>	Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CIRDOC</b>	Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan
<b>CPER</b>	Contrat de Plan Etat-Région
<b>CPIER</b>	Contrat de Plan Interrégional Etat-Région
<b>CPRDFOP</b>	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles
<b>CREAI</b>	Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
<b>CRT</b>	Comité Régional du Tourisme
<b>CSTI</b>	Culture Scientifique Technique et Industrielle
<b>CTAP</b>	Conférence Territoriale de l'Action Publique
<b>DCRTP</b>	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

<b>Département</b>	collectivité territoriale (personne morale) présidée par un(e) président(e) et dotée d'un budget
<b>département</b>	territoire géographique et circonscription administrative
<b>DGF</b>	Dotation Globale de Fonctionnement
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>EPF</b>	Ecole Polytechnique Féminine
<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire
<b>ETI</b>	Entreprise de Taille Intermédiaire
<b>FEADER</b>	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
<b>FEAMP</b>	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
<b>FNARS</b>	Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale
<b>FOSTER</b>	Facilitate Open Science Training for European Research
<b>FUI</b>	Fonds Unique Interministériel
<b>GPSO</b>	Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<b>LGV</b>	Ligne à Grande Vitesse
<b>LNMP</b>	Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan
<b>Loi MAPTAM</b>	Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
<b>Loi NOTRe</b>	Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
<b>LTN</b>	Ligne Toulouse Narbonne
<b>MCEF</b>	Maisons Communes Emploi Formation

<b>Métropole</b>	collectivité territoriale (personne morale) présidée par un(e) président(e) et dotée d'un budget
<b>métropole</b>	aire urbaine étendue, issue du développement d'une ville centre ou de l'agglomération des villes voisines
<b>MSP</b>	Maisons de Santé Pluridisciplinaires
<b>OB</b>	Orientations Budgétaires
<b>ORS</b>	Observatoire Régional de la Santé
<b>PDU</b>	Plan de Déplacement Urbain
<b>PIA</b>	Programme d'Investissements d'Avenir
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PNR</b>	Parcs Naturels Régionaux
<b>RAR</b>	Restes A Réaliser
<b>Région</b>	collectivité territoriale (personne morale) présidée par un(e) président(e) et dotée d'un budget
<b>région</b>	territoire géographique et circonscription administrative
<b>RNR</b>	Réserves Naturelles Régionales
<b>SRADDET</b>	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
<b>SAFER</b>	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
<b>SGAR</b>	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
<b>SIQO</b>	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
<b>SMTC</b>	Syndicat Mixte de Transports en Commun

<b>SPRE</b>	Service Public Régional de l'Eau
<b>SRCAE</b>	Schéma Régional Climat Air Energie
<b>SRCE</b>	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
<b>SRDEII</b>	Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
<b>SRDTL</b>	Stratégie Régionale de Développement du Tourisme et des Loisirs
<b>SRESRI</b>	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
<b>TAE</b>	Toulouse Aérospace Express
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprise
<b>TPI</b>	Très Petite Industrie
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>URIOPSS</b>	Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
<b>ZIFMAR</b>	Zone Industrielle Fluvio-Maritime